

JOURNAL.

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

15. MARS

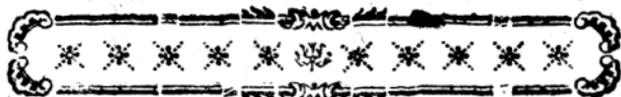
1787.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vicaire
avant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examinateur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. MARS

1787.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Marci Manilii Astronomicon libri quinque :
accessère Marci Tullii Ciceronis Aratæa,
cum interpretatione gallica & notis, &c.
Les Astronomiques de Marcus Manilius,
en cinq Livres : on y a joint les Aratées
de Cicéron, avec la traduction françoise
& des notes ; par Mr Pingré, chanoine
& bibliothécaire de Ste. Gènevieve, de
l'académie roïale des sciences, chancelier
de l'université de Paris, &c. A Paris,
chez Cuchet ; à Liege, chez Lemarié. 1786.
2 vol. in-8°. Prix 8 liv. br.

IL ne faut pas s'attendre à trouver dans
ces *Astronomiques* des lumieres propres à
éclaircir la marche ou la nature des globes

celestes, ni même d'une manière directe, les notions d'astronomie telles que Ptolomée & les anciens observateurs du ciel nous les ont transmises. C'est à proprement parler un traité d'astrologie, où sont rassemblés tous les contes que la crédulité des païens avoit adoptés sur la puissance des astres; mais où l'on voit cependant en même tems l'idée qu'ils avoient de l'état physique du ciel. M^r. Pingré croit que le poëme n'est point achevé, & que les 5 Livres que nous en avons, n'en forment pas la totalité; mais cette opinion n'est pas certaine.

Quoiqu'on donne ordinairement à l'auteur le nom de *Marcus Manilius*, on le trouve quelquefois avec le prénom de *Cajus* & le nom de *Mallius* ou de *Manlius*. On doute même s'il portoit aucun de ces noms; le plus ancien manuscrit que l'on connoisse de son ouvrage, étant anonyme. Il paroît certain qu'il écrivoit sous Auguste, puisqu'il parle de la défaite de Varus arrivée cinq ans avant la mort de ce Prince; & c'est à lui qu'il s'adresse dans l'invocation qui suit l'exposition du sujet :

*Carminè divinas artes, & conscia fati
Sidera diversos hominum variantia casus,
Cœlestis rationis opus, deducere mundo
Aggredior; primusque novis Helicônâ movere
Cantibus, ad viridi nutantes vertice silvas
Hospita sacra ferens, nulli memorata priorum.
Hunc mihi tu, Cæsar, patriæ princepsque pa-
terque,
Qui regis augustis parentem legibus orbem,
Concessumque patri cœlum Deus ipse mereris,
Das animum, viresque facis ad tanta canendâ.*

Manilius (car nous continuerons à lui

donner ce nom) étoit vraiment poëte, son imagination étoit riche & féconde, ses descriptions pittoresques & attachantes; mais il est souvent négligé, obscur, prolix, verbiageur & inégal: ses chûtes répondent quelquefois si peu aux passages qu'elles terminent, qu'on aimeroit presque mieux de voir le vers imparfait; le *tanta canenda*, par exemple, que nous venons de transcrire. Ce poëme, comme tous les ouvrages de l'antiquité, contient des passages admirablement conformes aux notions que nous donne l'Histoire sainte. Manilius avoit une idée plus juste du déluge que tous nos faiseurs de systêmes; il rend d'une manière énergique & pittoresque le tableau de ce mémorable événement. (a)

Scaliger est un des savans qui se sont le plus occupés de Manilius, il en a donné deux éditions. La première avoit paru, lorsqu'on trouva dans l'abbaye de Gemblours, en Brabant (b), un manuscrit, qu'on juge être du

(a) *Concutitur tellus, validis compagibus hærens,*
Subduciturque solum pedibus: natat orbis in ipso;
Et vomit oceanus pontum, sitiensque resorbet;
Nec sese ipse capit: sic quondam merserat
urbes,

L. IV Sar.

Humani generis cum solus constitit hæres

Deucalion, scopuloque orbem possedit in uno.

(b) A chaque pas qu'on fait dans le chemin des sciences, on voit que ce sont les asyles de la piété & de la religion, qui nous ont conservé ce qu'il y avoit de lumieres en Europe avant les ravages des Barbares & les ravages plus grands encore de l'ignorance qui avoit couvert de ses ombres toute les classes des

10^e siècle, & qui est certainement le plus ancien & le moins fautif de tous les manuscrits, connus de ce poëte. Quelle satisfaction pour Scaliger, de trouver qu'une assez grande partie de ses corrections étoit confirmée par l'autorité de ce manuscrit ! Ce précieux monument lui fournit encore un plus grand nombre de corrections, qui contribuerent à épurer de plus en plus le texte de Manilius. Scaliger emploïa ces corrections dans sa seconde édition, imprimée à Leyde en 1600, *in-4°*. Enfin il en avoit préparé une troisième, plus ample & plus soignée que les précédentes. Il mourut avant qu'elle eût vu le jour : le manuscrit passa par différentes mains, il parvint enfin en celles de Jean-Henri Boecler, qui le fit imprimer *in-4°*, à Strasbourg en 1655. Il y joignit des observations critiques d'Ismaël Bouillaud sur le second livre des *Astronomiques*, & des variantes pour le cinquième, proposées par Thomas Reines, sur la première édition de Scaliger. Outre le manuscrit de Gemblours, Scaliger avoit sous les yeux le manuscrit palatin, & un autre manuscrit trouvé en Allemagne. Cependant le

* 1 Sept.
1786, p. 77.

citoyens, si l'on excepte les religieux & le clergé*. Mais ne parlons pas de siècles d'ignorance tandis que les nuages de cette même ignorance & d'une ignorance bien plus fatale encore, puisqu'elle est la compagne de la suffisance & de l'orgueil, se rassemblent & se condensent de toutes parts.

célebre Huet ne ménagea pas Scaliger dans ses observations sur Manilius; il le combat vigoureusement, le plus souvent avec des armes victorieuses. Ses observations sont imprimées à la suite du Manilius *ad usum Delphini*.

La légèreté avec laquelle on nous donne de tous côtés des éditions bruyantes, toujours prétendues les meilleures possibles, est prouvée ici par un nouvel exemple. “ Manilius, dit M^r.
 „ Pingré, vient d'être réimprimé à Londres
 „ sous ce titre: *M. Manilii Astronomicon*
 „ *libri quinque, cum commentationibus &*
 „ *castigationibus Josephi Scaligeri, F. Junii*
 „ *Biturigis, & Fayi. His accedunt Bentleii*
 „ *quædam animadversiones reprehensione di-*
 „ *gnæ; quibus omnibus editor sua scholia in-*
 „ *terposuit. Opera & studio Edmundi Bur-*
 „ *ton, Arm. A. M. Londini, 1783. in-8^o.*
 „ L'édition de Scaliger, que M^r. Burton a
 „ choisie pour son principal guide, est la pre-
 „ mière, & probablement il ne connoissoit
 „ pas les deux dernières. En conséquence,
 „ il supprime ou déplace nombre de vers
 „ que Scaliger avoit fort mal à propos sup-
 „ primés ou déplacés dans sa première édi-
 „ tion, mais qu'il avoit postérieurement ré-
 „ tablis dans leur ordre légitime: il admet
 „ beaucoup de leçons, établies effectivement
 „ par Scaliger en 1579, mais supprimées en
 „ 1600 & 1655, dont plusieurs sont décla-
 „ rées ineptes & ridicules par ce savant cri-
 „ tique; quelques-unes n'étoient même que
 „ des fautes d'impression: enfin la plupart des

» notes de Scaliger, adoptées par M^r. Bur-
 » ton, & réellement extraites de l'édition
 » de 1579, ont disparu dans les éditions
 » suivantes, Scaliger ayant reconnu la fausseté
 » des unes, l'insuffisance des autres. »

M^r. P. a travaillé d'après le manuscrit de la bibliothèque du Roi, l'édition d'Alde conservée à la même bibliothèque, celle de Bâle de 1551, celle qui a été publiée à Lyon dans le *Chorus poetarum classicorum*, &c. 1616, in 4^o, & qui ne diffère point de celle que Molinius avoit fait imprimer dans la même ville en 1566, la première & la dernière édition de Scaliger, celle que Junius fit imprimer à Heidelberg, avec les variantes du manuscrit palatin, & de l'édition de Rome de 1484, l'édition que l'on trouve dans la collection des poètes latins, imprimée à Londres en 1713, en 2 vol. in-fol. celle de Stœber & celle de M^r. Burton.



Le poëme d'Aratus intitulé *les Phénomènes*, peut se diviser en trois parties. La première a pour objet l'énumération des constellations célestes, leur position respective, l'éclat plus ou moins grand dont elles brillent. Dans la seconde, Aratus traite des principaux cercles de la sphère. Dans la troisième, il détaille les constellations qui montent sur l'horizon ou qui descendent au-dessous, lorsque chacun des douze signes célestes commence à paroître. Manilius a traité ces mêmes objets dans son premier & dans son cinquième livre : on ne

sera peut-être pas fâché de comparer la manière dont les deux poètes ont manié le même sujet. Si l'on ne fait attention qu'aux paroles, au style, à l'énergie poétique, la balance penchera sans doute du côté de Manilius. Quant au fond, on ne trouvera pas la sphaere d'Aratus dégradée par les rêveries astrologiques que Manilius nous a débitées avec tant de confiance : mais on n'y trouvera pas non plus ces prologues, ces épisodes, ces descriptions, qui peuvent faire excuser dans Manilius l'astrologie qui les a amenés. — Aratus n'étoit pas plus astronome que Manilius ; il a suivi Eudoxe, & n'a suivi qu'Eudoxe ; en conséquence, il ne se contredit point, mais il s'en faut de beaucoup qu'il soit exempt d'erreurs. Il copie presque toutes celles d'Eudoxe, comme Hipparque l'a démontré.

Ce poëme grec, si peu estimé de quelques modernes, a échauffé la verve de trois anciens ; ils l'ont adapté à la muse latine. Le premier est Ciceron : il étoit jeune, il est vrai, quand il traduisit Aratus en vers latins ; mais la quantité de vers qu'il en cite dans son second livre *De la nature des dieux*, prouve que dans un âge avancé il ne désavouoit pas ce fruit de sa jeunesse. Ciceron fut un excellent orateur, mais il ne fut pas mauvais poëte ; & l'on auroit tort de le juger précisément sur ce vers devenu trop fameux pour sa gloire :

O! fortunatam natam me consule Romam.

Au reste, il ne s'agit point de comparer Ciceron à Virgile ; on sait bien que l'espace

qui les sépare en fait de poésie, est immense. Le second traducteur d'Aratus fut Germanicus-César; le troisième, Festus-Aviens, qui écrivoit sous le regne des fils de l'Empereur Constantin, ou peut-être même sous celui de Théodose I.

Nous avons donc trois poèmes latins sur l'astronomie: mais à le bien prendre, ces trois poèmes n'en forment qu'un seul; ils ne diffèrent que par l'expression, le sens est le même; en traduire un, c'étoit les traduire tous les trois. Il ne restoit donc à M^r. P. d'autre parti que celui du choix. Cicéron est simple, clair, & rend assez précisément tout le texte d'Aratus: mais son ouvrage est imparfait; il n'en est parvenu jusqu'à nous qu'environ les trois quarts. Le célèbre Hugues Grotius s'est exercé à suppléer à ce qui manquoit aux Aratées de Cicéron; conservant avec fidélité ce qui nous restoit de ce poème, il a rempli les lacunes par des vers que Cicéron même n'auroit peut-être pas défavoués. Germanicus est encore plus incomplet que Cicéron, & personne, que je sache, n'a suppléé à ce que nous avons perdu de son ouvrage. Il est peut-être d'ailleurs trop concis; il réduit quelquefois à deux ou trois vers latins dix ou douze vers grecs d'Aratus. Enfin Rufus-Festus-Aviens, dont le tems a respecté l'ouvrage entier, donne dans un excès directement opposé. Aratus ouvre son poème par ces trois mots: *En Διὸς ἀρχώμεθα*, commençons par Jupiter. Aviens tourne cela de six manières différentes, & quatre grands vers lui suffisoient à

peine pour rendre les trois mots d'Aratus. Cette abondance excessive occasionne quelquefois des contre-sens inexcusables.

C'est par ces considérations que M^r. P. a réglé sa traduction sur celle de Cicéron, " J'ai suivi, dit-il, l'édition de l'abbé d'Olivet; quand j'ai cru être autorisé à m'en écarter, j'ai proposé mes autorités ou mes raisons dans de courtes notes. A l'exemple de d'Olivet, j'ai fait imprimer en lettres penchées ou italiques tout ce qui est de Grotius. J'ai consulté de plus les notes d'André Patricius sur les Aratées de Cicéron, celles d'Adrien Turnebe, au Liv. VIII, chap. 17 de ses *Adversaria*, celles qu'a rassemblé Denis Godefroi dans son édition de Geneve, 1659, in-4^o, celles de Gruter & autres littérateurs dans l'édition d'Elzevir à Leyde, 1669, in-4^o. &c. "

On fait que St. Paul dans le magnifique discours sur la Divinité qu'il prononça dans l'aréopage, a cité le poète Aratus : *sicut & quidam vestrorum poetarum dixerunt : IPSIUS ENIM ET GENUS SUMUS* (Act. XVII. 28). C'est au commencement du poème qu'on trouve le passage cité. Τῷ γὰρ καὶ γένος ἐσμεν. Cicéron a traduit :

*Nos GENUS ILLIUS ; nobis ille omine magno
Dextera præsignat &c.*





De l'Etat naturel des peuples , ou Essai sur les points les plus importans de la société civile , & de la société générale des nations : ouvrage divisé en trois parties , dans lequel on tâche de ramener aux vrais principes de la civilisation , en montrant avec les erreurs des peuples & des écrivains politiques sur cette matiere , la possibilité & les moïens de les réparer. A Paris , chez la veuve Hérissant , 1786. 3 vol. in-8°.

EN lisant l'éloge que l'auteur fait dans sa *Préface* d'un ouvrage extravagant, anti-chrétien & complètement fanatique (a), on s'attend à trouver ici une répétition des diatribes que les brochuraires du jour ne cessent d'accumuler contre les objets les plus respectables ; mais on ne tardera pas à se détromper. Avec un esprit paradoxal , une logique peu exacte , un goût excessif pour les nouveautés & les spéculations vaines , l'auteur a de bonnes intentions , du zèle pour

(a) *Le Triomphe du nouveau monde*, fruit d'une tête exaltée ou plutôt dérangée par la lecture des gazettes du jour ; éprise de la manie des réformes , & de toutes les idées de subversion que les cervelles oisives & creuses ne cessent d'enfanter pour achever le tableau de confusion & de chaos que notre siècle est condamné à présenter à la postérité.

le bonheur public, du respect pour les mœurs & la religion. Par un sentiment d'humanité qu'on ne fauroit trop louer, il prêche avec beaucoup d'ardeur contre la guerre: mais hélas! l'écouterait-on avec plus d'attention ou avec plus de docilité que Platon, Don Quichotte & l'abbé de St. Pierre? Sa sensibilité est des plus vives & marque une disposition de cœur très-estimable; mais ne l'étend-il pas trop loin lorsqu'il ne veut pas qu'on punisse de mort les crimes même les plus affreux? Si les saintes Lettres sont d'un avis différent, il les explique comme il veut ou comme il peut; & conclut que la société générale n'a pas de droit sur la vie de ses ennemis (a). Il veut cependant que les crimes soient punis; mais comment? puisqu'il est constant que toutes les peines substituées à la mort sont vaines, incertaines, insuffisantes, impropotionnelles, & ne retranchent point le coupable de la société; ce qui doit

(a) Sans rien répéter de ce que nous avons dit tant de fois sur cette matière, nous transcrivons la réflexion d'un homme sensé, qui seule vaut de longs argumens. « Si la peine de mort excède le pouvoir accordé par la nature, je ne vois pas que toute autre peine soit plus conforme à l'ordre; & les mêmes raisons qui ôtent aux chefs des Etats ou aux nations en corps le droit de vie ou de mort, sur des membres pernicieux, ne les privent-elles pas du droit d'infliger aucune peine aux coupables? La liberté est un lien aussi sacré que la vie. S'il n'est pas permis d'attenter à l'une, pourquoi le seroit-il d'attenter à l'autre? »

être le grand but de la législation dans la punition des crimes capitaux (a). D'un autre côté par une espece de compensation, l'auteur veut qu'on punisse des délits que la justice criminelle a regardés jusqu'ici comme n'étant pas de son ressort. Il veut que les tribunaux sévissent contre les vices appelés *communs*, comme l'avarice, l'inhumanité, l'ingratitude, &c. Il étend cette sévérité sur le prêt à intérêt qu'il condamne comme mauvais en soi, contraire au Droit naturel & à l'Evangile ; & il n'est aucune considération, pas même l'avantage qui en résulteroit peut-être pour les particuliers & pour le commerce en général, qui puisse le lui faire admettre. En quoi je pense qu'il a raison*. Mais ce qui surprendra certaines personnes, c'est l'indulgente compassion dont il est pénétré pour les animaux, en prétendant que le droit de propriété n'emporte pas celui de les tuer, ni de se nourrir de leur chair, malgré l'empire que Dieu a donné sur eux à nos premiers pères, & ensuite à Noë, après le déluge. Quoiqu'il en soit de cette assertion, elle découle assez naturellement de son système sur les peines capitales. Car si la société générale n'a pas le droit d'ôter la vie à un scélérat, à un monstre qui la désole & la déchire ; pourquoi chaque individu auroit-il ce droit

* 1 Fév.
1786, p. 242.

(a) 15 Sept. 1778, p. 98 & suiv. — 1 Mai 1786, p. 81 & suiv. (NB. p. 83, l. 17 de la note, au lieu de qui se soit déclaré, lisez qui ne soit déclaré).

sur des animaux paisibles & utiles (a) ? Cependant on assure que l'auteur a de la peine à renoncer seulement aux huitres qu'on mange vivantes & qu'on fait expirer sous la dent, quand on les sert bien appétissantes chez des hôtes tant soit peu engageans.



Le Trésor du Chrétien, ou principes & sentimens propres à renouveler & à consommer le Christianisme dans les ames. Par Mr. l'abbé Champion de Pontalier. Nouvelle édition. A Paris, chez Berton; à Liege, chez Lemarié. 1785. 3 vol. in-12. 7 liv. 10 f.

CE livre méritoit les succès qu'il a eus *, & l'on a servi le public chrétien en le multipliant par une nouvelle édition. L'auteur y a donné de nouveaux soins, l'a augmenté d'un volume, s'est assuré de plus en

* 1 Janv. 1779, p. 28.

(a) On peut voir la réfutation de ce dernier paradoxe pris de Pythagore, de Porphyre & d'autres empiriques, dans le *Speçtacle de la Nature* t. 3, p. 494. — Ce n'est pas cependant que je croie que la chair humaine soit fort salubre à l'homme, moins encore nécessaire; je crois même très-fort le contraire, & j'en ai dit des raisons dont quelques-unes sont peut-être convaincantes *. Voici encore un passage de Plutarque. « La construction du corps de l'homme & la figure de sa bouche prouvent que la nature ne l'a pas fait pour se nourrir de la chair

* 1 Fév. 1786, p. 173 & suiv.

plus le suffrage des lecteurs éclairés. Quelle différence entre une morale émanée du Ciel, puisée dans des livres inspirés, aiant l'autorité & la sanction de Dieu ; & ces morales arbitraires & mobiles qui n'ont de regle que la mode ou des manieres de penser & de juger aussi mobiles que les modes, ces *Catéchisme de morale*, ces *Morale universelle*, ces *Morale de Confucius*, & tant d'autres verbiages que Plutarque appelloit *des maisons en l'air*, & dont les compilateurs doivent tous s'attendre à l'embarrassante question du citeien de Geneve : *Philosophe, tes loix morales sont fort belles, mais montre m'en de grace la sanction ; cesse un moment de battre la campagne, & dis-moi réellement ce que tu mets à la place de l'enfer ?*

Ce qui distingue sur-tout cet ouvrage, c'est le mélange ingénieux & l'heureuse application d'une multitude d'histoires anciennes & modernes que l'auteur fait servir au développement des moralités chrétiennes ; es-
pece

» chair des animaux ; il n'a rapport à aucune
 » des bêtes carnassieres, n'a ni bec crochu,
 » ni ongles pointus, ni dents aiguës, ni l'esto-
 » mac aussi fort. Si tu foutiens le contraire,
 » ajoute-t-il, dévore un bœuf à belles dents,
 » déchire un agneau, mords dans un sanglier ».
 — C'est plutôt la quantité de nourriture nécessaire à la grande multitude des hommes & la diminution de la fertilité de la terre dans les productions végétales, que la qualité des chairs animales, qui a fait octroyer l'usage de celles-ci, au chapitre 9, v. 3. de la Genèse.

pièce de preuve de fait, qui en même tems
 qu'elle occupe agréablement l'esprit, lui rend
 sensible la nature & les conséquences de la
 vérité qui lui est enseignée. Nous en citerons
 un exemple dans ce que l'auteur dit des fun-
 nestes effets du scandale. " Durant l'assaut
 „ que Titus donna à Jerusalem, un misérable
 „ soldat monté sur la tour qu'on appelloit
 „ Antonia, jeta dans le temple une torche
 „ ardente : aussi-tôt le feu s'y attacha avec
 „ tant d'opiniâtreté, qu'il fut impossible de
 „ l'éteindre. Les Juifs n'oublièrent rien pour
 „ le sauver : l'Empereur y fit travailler en
 „ vain toute l'armée : on épuisa l'eau des
 „ sources & des fontaines sans pouvoir ar-
 „ rêter l'incendie : de sorte que ce temple ma-
 „ gnifique, l'ouvrage de tant de Rois, le
 „ plus beau, le plus riche, le plus grand
 „ monument que la piété des hommes eût
 „ érigé à la gloire du Très-Haut *, fut abso-
 „ lument consumé & réduit en cendres. Voilà
 „ l'image des maux que cause dans une ame le
 „ scandale. Cette ame ornée de la grace, enri-
 „ chie des dons du Saint-Esprit, choisie de
 „ Dieu pour être son vrai temple par ex-
 „ cellence, n'a pas plutôt reçu par les yeux,
 „ par les oreilles une étincelle impure, qu'il
 „ s'allume dans le cœur un incendie affreux,
 „ que ni les Sacremens, ni les prédications,
 „ ni les bons exemples ne peuvent ralen-
 „ tir. „

* L'auteur
 confond
 le second
 temple
 avec le
 premier.

S'il se fait encore une édition de cet ou-
 vrage, il est à souhaiter que l'auteur redou-
 ble d'attention, & qu'il rende plus exactes

certaines expressions qui n'expriment pas fidèlement ce qu'il prétend dire, qui semblent outrer ou affaiblir le sens de ses pathétiques considérations. Quelques-unes semblent ne s'accorder pas avec l'ensemble du passage où elles se trouvent, comme p. 457. t. 1. *Tertullien disoit par un excès de confiance &c.* Tout ce qui suit tend à prouver que cette confiance n'étoit point un excès.

On trouve chez le même libraire une contrefaçon assez peu correcte de la nouvelle édition des *Helviennes* *, au prix de 6 liv. rel. — Quoique ce brigandage typographique ne soit pas trop dans l'ordre moral des choses, il devient en quelque façon excusable par l'excessive cherté des livres françois. Il sert d'ailleurs, au moins dans le cas présent, à multiplier un bon livre, dont l'auteur a eu pour lui les penseurs & les rieurs, ce qui a rendu son triomphe si complet, que les philosophes même ont pris le parti d'en faire l'éloge, pour ne pas paroître avoir été l'objet de ses coups vigoureux. On ne se lasse pas de lire la *nouvelle GENESE*, chef-d'œuvre de critique, badinage ingénieux qui réunit la solidité à l'agrément, & qu'on ne peut lire sans éprouver en soi-même l'effet du *ridiculum acri melius* *, aussi a-t-il suffi pour faire tomber dans l'oubli & le mépris le lourd roman physique que l'aspect des monts & des vallées, des cailloux & des poudingues avoient enfanté dans l'imagination de M^r. G. S., ainsi que tous les délires du même genre qui naissent à foison dans les têtes du siècle.

* 1 Oct.
1785, p. 167.

* 15 Juin
1784, p. 240.



Œuvres morales de Plutarque, &c. traduites par Mr. l'abbé Ricard. Tome 5. A Paris, chez la veuve Desaint. 1786.

J'Ai parlé de tems à autre de différentes éditions & versions des Œuvres de Plutarque *, sans qu'il me soit possible d'en suivre les divers volumes & de rendre compte de leur contenu ; mais je m'arrêterai un moment sur celui-ci, parce que dans un dialogue sur les oracles, M^r. Ricard prend le parti de Fontenelle contre le P. Baltus : ce qui peut paroître d'autant plus singulier que Fontenelle lui-même est convenu n'avoir rien à répondre & que *le diable*, comme il disoit plaisamment, *avoit gagné sa cause*. M^r. R. croit faire une grande observation en remarquant *que les oracles n'ont pas cessé à l'arrivée du Messie* ; équivoque pitoiable : ils ont cessé à mesure que le Christianisme se répandoit dans le monde, & c'est dans ce sens qu'on a dit qu'ils avoient cessé à l'arrivée du Messie. Quand les premiers Chrétiens assignoient cette époque au silence des oracles, ils parloient dans des lieux, où la foi étoit établie & le Nom de J. C. invoqué. M^r. R. convient cependant que l'ouvrage du P. Baltus est écrit d'une manière serrée & pressante. " Il croit voir (& pour-
 „ *quoi dire croit voir ? puisque comme nous*
 „ *allons l'apprendre, Mr. Ricard voit la*

* 1 Août
 1786, p. 519.

„ même chose) des principes faux & dange-
 „ reux dans l'*Histoire des oracles*, des affer-
 „ tions erronées, une opposition manifeste
 „ à la doctrine de l'Eglise, & un mépris for-
 „ mel pour la tradition. Il suit pas à pas son
 „ adverfaire, expose & combat ses principes,
 „ & emploie tour-à-tour contre lui les rai-
 „ sonnemens & les autorités. En rendant jus-
 „ tice à la pureté de ses intentions & au
 „ mérite de ses recherches, je crois que son
 „ zele l'a emporté trop loin, & qu'il tire
 „ des assertions de M^r. de Fontenelle des
 „ conséquences que cet auteur n'avoit sû-
 „ rement pas (*il ne s'agit pas des assertions*
 „ *que l'auteur avoit, mais de celles qui*
 „ *découloient de ses principes*). Ce n'est pas
 „ que je veuille adopter tous les principes
 „ de l'historien des Oracles. Il y en a dont
 „ il seroit facile d'abuser, & qui aux yeux
 „ même des personnes les moins mal inten-
 „ tionnées, peuvent paroître dirigés contre
 „ ce qu'il y a de plus sacré & de plus res-
 „ pectable. On pourroit le croire en particu-
 „ lier de ce qu'il dit dans sa premiere disser-
 „ tation, chap. 11 : *Que s'il venoit à bout*
 „ *de persuader à une demi-douzaine de*
 „ *personnes, que ce n'est pas le soleil qui*
 „ *fait le jour, il ne désespéreroit pas de*
 „ *faire embrasser cette opinion à des nations*
 „ *entieres*. Cette supposition, dont l'impossi-
 „ bilité faite aux yeux, n'iroit à rien moins
 „ qu'à ébranler les motifs de crédibilité les
 „ plus universellement établis, & à rendre
 „ Problématiques les faits les plus avérés &

„ les moins contestables „. Eh bien, qu'a dit autre chose le P. Baltus, & cette proposition ne suffiroit-elle pas pour le justifier ? Mais nous avons vu ailleurs * qu'il s'en falloit bien qu'elle fût la seule de ce genre, & que si on suivoit les maximes établies, disons mieux, hasardées sans réflexion ou du moins sans conviction, dans ce très-mauvais essai de critique, il n'y auroit aucune vérité à l'abri des chicanes de l'incrédulité.

* Déc.
1771, p. 411.



Histoire civile, ecclésiastique & littéraire de la ville & du doïenné de Doullens, d'Encres, aujourd'hui Albert, & du bourg de Granvillier; par Mr. l'abbé Daire, de l'académie de Rouen. A Amiens, chez Caron l'aîné. 1785. 3 vol. in-12.

Cet ouvrage quoiqu'un peu volumineux pour l'étendue du païs dont il comprend l'Histoire, est sans doute intéressant pour les indigènes, & même pour les savans en général qui y trouveront des piéces & des faits propres à éclairer leur critique. Pour moi, je me contenterai de faire une remarque sur l'anecdote suivante, rapportée par M^r. l'abbé Daire, sans preuve & sans garantie aucune. „ En 1712, pendant la malheureuse guerre „ pour la succession d'Espagne, Jean Noiret, „ habitant de la petite ville de Bray, entre Peronne & Corbie, tua dans une „ dispute un cavalier de la garnison. Pour

„ se soustraire à la justice, il se sauva en
 „ Flandre, & alla trouver à Mons un de
 „ ses compatriotes, qui après avoir déserté
 „ des troupes de France, étoit devenu par
 „ sa valeur, partisan chez les ennemis. Un
 „ jour qu'ils se promenoient ensemble, le
 „ partisan dit à Noiret : *Tiens, mon ami,*
 „ *j'ai encore une fleur-de-lys dans le cœur.*
 „ *Si tu veux me croire, tu pourras sauver*
 „ *la France & obtenir ta grace.* En même
 „ tems il lui fait un détail circonstancié
 „ de l'état de l'armée ennemie, & des moïens
 „ de profiter des fautes de l'ennemi. Noiret
 „ se présente au prince de Tingry, dans Va-
 „ lenciennes; il lui expose l'avis du parti-
 „ san : le prince le goûte & en informe M^r.
 „ de Villars. Ce grand capitaine en profita,
 „ battit les ennemis à Denain. Noiret & le
 „ partisan eurent leur grace. Le dernier fut
 „ même fait officier. Noiret finit ses jours à
 „ Bray. On s'y souvient de l'avoir souvent
 „ entendu raconter lui-même, comment il
 „ avoit contribué au salut de la France „.
 L'auteur du *Journal général de France*,
 après avoir rapporté cette anecdote, ajoute :
 “ La chose est racontée diversement ; & l'on
 „ dit que ce fut un curé ou vicaire du voi-
 „ sinage qui instruisit le maréchal de Vil-
 „ lars de la position des ennemis ; ce qui lui
 „ donna l'occasion de remporter sur eux une
 „ victoire complète à Denain. Quelques-uns
 „ cependant veulent lui disputer cette gloire,
 „ & la rapportent en entier au maréchal de
 „ Montesquiou, qui commandoit sous lui ;

„ mais leur auterité n'est pas d'un assez grand „ poids pour qu'on les croie sur parole „ La variété qui regne dans tous ces récits en marque l'incertitude & la fauffeté ; en même tems qu'elle sert à persuader qu'il y a en général quelque cause étrangere , quelque plan ou conseil donné par quelqu'un qui n'en étoit pas chargé , pour exécuter l'important dessein d'enlever les magasins imprudemment placés à Marchiennes. Or, voilà ce qu'explique admirablement le manuscrit authentique , dont j'ai rendu compte , & qui avec la tradition qui en subsiste encore dans la Flandre françoise (mais qui s'affoiblit tous les jours), met le nom du véritable auteur de cette grande opération dans la lumiere d'une pleine évidence *.

* 15 Août
1784, p. 554.
— I Juin
1785, p. 199.



Discours sur l'Histoire universelle par Mr. Bossuet, depuis le commencement du monde jusqu'à l'empire de Charlemagne, imprimé par ordre du Roi, pour l'éducation de Monseigneur le Dauphin. A Paris de l'Imprimerie de Didot l'aîné, 1786. 2 vol. in-8°. prix 30 liv. broch.

Cette magnifique édition, en même-tems qu'elle honore les lettres, les sciences & la mémoire d'un grand homme, contraste d'une maniere encourageante avec les futiles productions du siecle, décorées, par la plus odieuse usurpation, d'un luxe typographique

complètement prodigué & déplacé. Quelques entreprises semblables réhabiliteroient un art pitoyablement déchu par l'usage auquel on le fait servir *, & rendroient aux vrais savans une considération dont des pédans oisifs & dangereux se sont emparés au grand détriment de la chose publique. Mais quand on saura que l'auguste pere de l'enfant à l'éducation duquel doit servir cet immortel *Discours*, en a lui-même ordonné la réimpression, ainsi que celle du *Télémaque*, & d'autres ouvrages également propres à former des hommes & des Rois; les gens de bien se consolent en quelque sorte des outrages que reçoivent ailleurs la raison & la religion, en les voyant en honneur sur le plus ancien trône du monde chrétien.

* 1 Sept.
1786, p. 14.
— 15 Sept.
1784, p. 108.
110.



Dissertation sur le café, sa culture, ses différentes préparations & ses propriétés tant alimentaires que médicinales. Dissertation sur le tabac, & sur ses bons & mauvais effets. Dissertation sur le cacao, sur sa culture, & sur les différentes préparations du chocolat. Dissertation sur le thé, sur sa récolte, & sur les bons & mauvais effets de son infusion. Par Mr. Buc'hoz, A Paris, & se trouvent à Liege, chez Desoer 1787. 4 petits vol. qui peuvent se relier en un.

Nous avons une dissertation latine sur ces quatre objets par un médecin

allemand, homme instruit & judicieux (M^r. Meifner); ouvrage qui joint la précision à l'élégance, & se fait lire avec plaisir des amateurs de la langue romaine (a). M^r. Buc'hoz traite la même matière avec plus de développement & d'étendue, on y remarque sa facilité & sa fécondité ordinaires. Peu d'auteurs ont plus écrit & sur des matières plus intéressantes pour l'état physique de l'homme (b). On souhaiteroit sans doute que ses nombreux ouvrages fussent dirigés avec ce jugement réfléchi qui fait resserrer les espaces en les remplissant, & classer les choses avec un ordre qui évite l'inconvénient des masses : mais *on n'a pas toujours le tems d'être court*, & puisqu'il faut aujourd'hui que des milliers de presses soient sans cesse en action, louons le citoyen zélé qui les occupe d'une manière honnête & utile; elles serviront d'autant moins la frivolité, la sottise, le libertinage & l'irréligion.



JE remercie le correspondant de Lisbonne de la peine qu'il a prise de m'adresser *Preces & vota nationis lusitanæ ad angelum custodem marchionis de Pombal. Lisbonne*

(a) 15 Fév. 1775, p. 246. — Sur le café en particulier, 15 Juillet 1781, p. 393. & autres J. cités *ibid.* p. 394.

(b) Fév. 1774, p. 98. — 15 Fév. 1779, p. 247. — 1 Sept. 1779, p. 27.

1775 *in-fol* (a), mais je le prie dans la suite de mettre un peu plus de choix dans les cadeaux qu'il voudra me faire. Outre que l'ouvrage est trop vieux pour en rendre compte, il est le fruit d'un fanatisme si repoussant, d'une flatterie si lâche & si basse, que je n'en puis faire la décomposition sans déroger à la considération due à mes lecteurs; sur-tout après les événemens qui ont suivi la date de l'impression & qui ont ouvert les yeux au public sur tout ce qui concernoit le *protégé de l'ange gardien*, avant même que le comte d'Albon (b) & d'autres écrivains en eussent fait l'histoire (c). Il y a cependant quelques points de vue sous lesquels la lecture de ce panégyrique semble présenter une sorte d'utilité. C'est une preuve de fait la plus failante de l'audace & de l'impudence des ames adulatrices & rampantes, lorsqu'elles se croient sous l'appui de l'autorité. C'est un avertissement contre la crédulité, contre cette disposition de foiblesse & de bonassité qui donne quelquefois à ces sortes de piéces de la confiance

(a) L'original est en portugais; un vénérable vicillard qui a vécu 18 ans dans les cachots où le ministre renfermoit les objets de sa vengeance, retiré aujourd'hui en Allemagne, a eu la complaisance de le traduire en latin pour suppléer à la connoissance d'une langue que j'ignore.

(b) 1 Mai 1783, p. 21.

(c) 1 Juillet 1783, p. 353. — 1 Décemb. 1783, p. 498.

flance & de la vogue, par-là même qu'elles paroissent avec le sceau de la puissance & qu'on ne les contrediroit pas sans danger. C'est enfin un excellent moien de juger du mérite d'un religieux schismatique & apostat (a) qui a fait le fameux traité que nous avons apprécié il y a plusieurs années (b), pour détacher le Portugal de l'unité catholique.

(a) J'ai vu des gens ne pas concevoir qu'un moine qui ne quitte pas son habit & sa maison, puisse être *apostat*. Il ne l'est pas par la désertion de son Ordre, j'en conviens; mais il peut l'être d'une manière plus vraie & plus grave, en cabalant ou écrivaillant contre la foi de ses peres, l'unité catholique, la doctrine orthodoxe constamment reçue dans l'Eglise chrétienne. Et de ce genre d'*apostats*; il en est aujourd'hui beaucoup dans les cloîtres, dans ceux de deux ou trois Ordres surtout. Le grand Bossuet n'appelloit-il pas *moine apostat*, *apostat en froc* le fameux Fra-Paolo? Et ce moine n'étoit-il pas effectivement *apostat*, lorsqu'il travailloit à bannir la religion catholique de Venise, pour y introduire les nouvelles sectes, comme il en fut convaincu par l'ambassadeur du bon Henri IV*? Ce seroit une chose plaisante qu'une *apostasie* ne pût s'effectuer avec le coqueluchon ou la cucule.

* 1 Janv.
1786, p. 12.

(b) 15 Décemb. 1782, p. 555 — *Dict. hist.* art. *Antoine PEREIRA*, qui est à la fin de l'art. *PEREIRA DE CASTRO*. Cet Antoine Pereira, Oratorien de la maison *das Necessidades*, qui allongea ensuite son nom par celui de *de Figueredo*, a encore donné un essai de théologie, *Tentativa theologica*, qui ne vaut pas mieux que le *Traité du pouvoir des évêques & le panegyrique* dont il est ici question.

lique. Par ces considérations nous en transcrivons le début ; il suffira pour juger du reste , ainsi que du genre , des talens , de l'éloquence & de la véracité de l'orateur.

“ Angele sancte , Angele fortis , Angele ab Altissimo destinate in tutelarem vitam , a qua tot vitam dependent ; Angele dato in custodem illustris & pii marchionis de Pombal , per quem vivit religio , justitia , littera , auctoritas , reverentia , nomen , honor , pax , securitas , felicitas totius nationis lusitanae : dic nobis , quis es , quomodo vocaris , quod est tibi nomen ? Omnes , qui veros & genuinos Lusitanos nos esse gloriamur , summo pere scire desideramus , cui exhibenda sint nostra obsequia , & reddenda debita gratiarum actiones pro singulari & inestimabili beneficio quod nuperrime per te accepimus , liberando & nobis conservando salvum ab imminente ruina nostrum restauratorem magnanimum , nostrum defensorem intrepidum , nostrum heroem sine pari. — Fortassis es magnus ille Angelus , qui , postquam ex paradiso Asiae expulit pravaricatorem qui in hoc mundo extitit , ipsi regressum in illum gladio igneo prohibuit ? Cliens tuus etiam ense rationis , & auctoritatis regia armatus ejecit è Lusitania , Europa paradiso , primos , hoc est , maxime insignes pravaricatores , quos aetas nostra tulit ; & qui sperat , fore ut ipsa memoria & reverentia nominis sui futurum sit obstaculum invincibile , & immobile , quod minus unquam

perpetuis futuris sæculis regrediantur in illam. Fortassis es Angelus ille, qui die columnam nubis manu tenens tanquam umbraculum contra solis ardorem; noctu verò columnam ignis tanquam lucidissimam facem præferens populum Dei per desertum conduxit? Cuius tuus sine dubio natus ad procurandum populo suo omne commodum & felicitatem, modò occupatur erigendo magnifica & sumptuosa palatia, quæ ipsum defendant ab ardore diei; modò illuminando ipsum splendidissimâ face axiomatum suorum ac doctrinæ &c.&c. ,

Écoutez encore un instant ce nouveau Démôsthène, écoutez ses sublimes & pathétiques élans contre une Société dont ses ennemis même ont reconnu les talens & les vertus, dont les Buffon, les Montesquieu, les Bougainville ont admiré les magnifiques & charitables entreprises chez des nations barbares, à qui les trois parties du globe doivent cette portion de la lumière évangélique qui leur a lui dans ces derniers siècles, dont l'extinction a laissé un vuide si profondément senti par tout ce qui reste de Chrétiens dans le monde. Écoutez (c'est un prêtre, un religieux qui parle). "*Hi homines tanquam vasa contumeliæ & reprobationis, uti re verà sunt, furiis & furore incensi: non charitate patiente, benignâ, pacificâ, nec proprium commodum curante inflammati; sed odio mortali, implacabili, diabolico contra proximum ardentes: student, & omni quâ vi, quâ dolo cõnantur vitani eriperè*

ipsi marchioni de Pombal, modo maximè astuto, maximè crudeli, & minimè pravi-fo : quin eos refrænaret & cohiberet nec sanctitas & severitas legis, nec dictamen rationis naturalis, nec remorsus propriæ conscientiæ... Et vos, homines perditissimi, homines relicti depravationibus furoris & desperationis; quid refert, quòd studueritis tegere vos umbris noctis & deceptionis? . . . Si vestræ malitiosissimæ cautelæ necessariò cedere debent evidentiæ, Societatem vestram ad hunc usque diem fuisse unicam, contra quam superabundanter demonstratus est tam detestabilis & pessimus mos tam execrandarum malitiarum; illam pariter convincit potens juris præsumptio plenissimâ probatione, quam ex natura sua continet, vos fuisse certos & indubitatos mandantes delicti tam abominabilis; & mandatarium extremo supplicio affectum, fuisse tantùm servile & infame instrumentum vestræ usque modò implacabilis vindictæ (a) &c. &c. „ . . . De pareils morceaux font plus

(a) Il faut savoir que cette victoire de l'Angé-gardien de Pombal (que l'auteur prouve favamment avoir été un *Archange*), regarde le pauvre Jean-B. Pelé, peintre génois, exécuté le 12 Octobre 1775 & regardé par tous ceux qui vivoient alors, & qui ont écrit depuis, comme coupable tout au plus de quelques propos peu respectueux envers ce digne client de la puissance archangélique. — Il n'y avoit alors pas un seul Jésuite dans le royaume, excepté ceux qui remplissoient les prisons

propres à abfoudre la défunte Société au jugement des gens fenfés, honnêtes & chrétiens, que les plus vigoureufes apologies (a).

prifons du marquis. On peut voir les vraies circonftances de cette affaire, dans les *Mém. du marquis de Pombal*, dont nous avons rendu compte en fon tems *. — Le fimple récit que nous en avons donné d'après les gazettes mêmes de Lisbonne, démontre la fauffeté de l'accufation, 15 Décembre 1775, p. 904. — 1 Janvier 1776, p. 44. — Le délateur & feul témoin contre Pelé, étoit un médecin nommé *Figueredo*; on m'a dit, mais je ne puis garantir la chofe, que c'eût de lui que le fanatique Pereira a pris l'allongement de nom dont je viens de parler, en mémoire de fa prétendue découverte.

(a) Cette lâcheté d'infulter des malheureux, de calomnier une Société qui n'exifte plus & qui ne peut plus répondre à rien, ni fe juftifier de rien, mais que ceux même qui la déchirent après fa mort, flattoient baffement lorsqu'elle jouiffoit de la confiance des Rois; cette lâcheté, dis-je, me rappelle un mot fort ingénieux de feu le grand & faint évêque d'Amiens. « Dans le tems, dit l'auteur de fa *Vie*, que l'affaire des Jéfuites faifoit le plus de bruit, il fe trouva dans une compagnie où l'on agitoit la queftion fi c'étoit un péché, & contre quelle vertu c'étoit un péché, de fe mettre au nombre de ceux qui parloient mal d'eux. On voulut avoir fon avis. *Je ne dirai pas*, répondit-il, *que ce foit un péché, contre la Foi; chacun peut voir à quel point il peut être contre la Charité; mais nous avons vu un tems où l'on s'en feroit bien gardé comme d'un grand péché contre l'Efperance.* »



Le *Sommeil* est le mot de la dernière énigme ; celui du logogriphe - charade est *Almanach* : *al* article arabe, *ma* possessif féminin français, *nach* préposition allemande, *alma* adjectif féminin latin, *manach* substantif arabe.

*M*ise différemment par la nature en jeu,
 Je voltige dans l'air, je conserve le feu,
 Je m'enfonce dans l'eau, je m'unis à la terre ;
 Je sympathise bien avec le plus fin verre.
 Ne t'enorgueillis pas, toi qui me méconnois !
 Tout beau que tu crois être, un jour tu paroltiras
 Réduit au même état dans lequel je parois.
 Je suis ce que tu es, ce qu'un jour tu seras.
 Peux-tu me deviner sous ce sombre mystère ?
 Pour un humble Chrétien, signe de doléance,
 Lorsque de ses péchés il entre en repentance
 Et joint ses pleurs à l'eau, par moi son pain
 s'altere.

CHARADE.

*D*ans mon premier on trouve une bête fidelle,
 Qui souvent se fait craindre à cause du second.
 Mon tout est salutaire, en pratique formelle
 Dans toute maladie peut hâter guérison.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 3 Février*). On ignore encore le véritable état où se trouvent les affaires de la Porte, en^e Egypte : il est seulement certain, qu'il a été donné ordre à 22 mille hommes de divers départemens, de marcher pour aller au secours du capitain-bacha, afin de lui donner moïen de se dégager du Caïre, où il est comme bloqué. La cour ottomane a nommé deux ministres, l'un pour aller résider à Madrid, & l'autre à Maroc. — Les troubles de l'Egypte ne sont pas les seuls qui occupent le divan ; il s'éleve un nouvel orage du côté de la Syrie ; la révolte y a même déjà éclaté. Un nommé Hadfchi-Dere-Begh y paroît à la tête d'un nombre formidable de rebelles ; toutes les caravanes, qui tombent entre leurs mains, sont sûres d'être pillées ; ce qui dérange extrêmement le commerce.

R U S S I E.

PETERSBOURG (*le 31 Janvier*). Le 18 de ce mois, à 9 heures du matin, l'Impératrice, accompagnée de tous les seigneurs & dames, qui avoient été nommés pour être

II. Part. F f

du voiage, se mit en route de Czarsko-Zelo pour Kiow. L'illustre compagnie dina à Roschetstvensk à 50 werstes de ce château; &, après avoir fait après-dîné encore une course de 65 werstes, elle arriva dans la ville de Luga, pour y passer la nuit. Le 19 Sa Maj. dina à 62 werstes de-là au couvent de St. Théophile; & elle a passé la seconde nuit dans la ville de Porchow. Actuellement elle doit être rendue dans la ville de Kiow. Peu avant son départ Sa Maj. nomma le général en chef comte de Bruce, pour avoir pendant son absence le gouvernement-général de cette résidence. Cependant les honneurs & les distinctions, qui sont attachés à cette dignité, exercée par le Souverain, lorsqu'il est présent, seront réservés durant l'intervalle à Mgr le Grand-Duc de Russie.

Le traité de commerce entre notre cour & celle de Naples a été signé à Czarsko Zelo la veille du départ de l'Impératrice; & le lendemain le duc de Serra-Capriola, ministre du Roi des Deux-Sicules, l'a envoyé par un exprès à sa cour. Ainsi des trois traités, qui étoient en négociation, deux ont été arrangés & terminés avant l'époque du voiage, savoir, ceux avec les cours de France & de Naples. Il ne reste que celui avec l'Angleterre. L'on attend avec impatience la réponse du cabinet britannique à l'*ultimatum*, que lui a fait parvenir notre ministère: s'il s'y refuse, les prérogatives, dont la nation angloise jouit encore dans nos ports, malgré l'expiration de l'ancien traité, cesseront au

15. Mars 1787. 433
premier Avril ; terme, auquel l'effet en a
été provisoirement prorogé.

P O L O G N E.

WILNA (le 10 Février). L'Impératrice de Russie, arrivée le 23 Janvier au soir à Smolensko, a été obligée de s'y arrêter plus longtems, qu'elle ne se l'étoit proposé, vu que les fatigues du voiage, rendu encore plus difficile par la rigueur du froid & la violence des vents, avoient déjà été cause, que plusieurs personnes de la suite se trouvoient indisposées. L'on comptoit dans ce nombre M^r. de Mamonow, son aide-de-camp, & le comte de Ségur, ambassadeur de France. Si, comme on le dit, Sa M. doit s'arrêter à Kiow jusqu'à ce que le Nieper soit navigable, son séjour y fera assez long. L'on ne fait pas encore, si l'Empereur verra le Roi de Pologne, beaucoup moins si cette entrevue contribuera à écarter quelque froidur, qui a paru subsister entre ces deux augustes Personnes. Il en est qui croient, que le premier de ces Monarques a voulu expressément éviter Kiow.

E S P A G N E.

MADRID (le 12 Février). Le Roi a rendu une nouvelle ordonnance, en date du 22 du mois dernier, consistant en 51 articles, par lesquels elle regle & prescrit ce qui doit s'observer pour la levée & la formation

des troisièmes bataillons, créés par celle du 22 Octobre précédent, dans les régimens d'infanterie espagnole. — Le gouvernement n'épargne rien pour étendre & favoriser le commerce intérieur dans toutes les provinces de la Monarchie ; il protège la construction de divers canaux, ponts, chauffées, & autres travaux publics, qui continueront à fertiliser & à embellir le pais ; entr'autres monumens de la munificence du Souverain, & des grandes vues de ses ministres, on élève, dans la ville de Ronda, en Andalousie, un pont superbe ; ce même ouvrage qui est aujourd'hui très-avancé, avoit été entrepris au commencement du siècle ; mais il fut abandonné, dès les premières tentatives, parce qu'on jugea les difficultés insurmontables. C'est aux soins infatigables de Don Diégo de Canas, capitaine de vaisseau, que le Roi d'Espagne a nommé surintendant & directeur de cet ouvrage, ainsi qu'aux connoissances de Don Joseph Martin, architecte, qu'on doit le succès de cette vaste entreprise. Ce pont, qui réunit les deux montagnes (a) sur lesquelles se trouve située la ville de

(a) C'est un rocher fourchu, fort haut & fort escarpé, environné de la riviere de Rio-Verde, qui en lave le pied, coulant dans un lit fort profond. On descend de la ville au bord de l'eau, par quatre cents beaux degrés, taillés dans le roc, qui font un ouvrage des Maures. Une pareille situation rend cette ville très-forte, & pour achever de la fortifier, on

Ronda traverse un précipice affreux, qu'on nomme le Tazo: du niveau de ses eaux, dans leur plus grande hauteur, jusqu'au pont, il y a deux cents quatre-vingt-seize pieds & demi d'élévation: la largeur du ruisseau est de cent quinze pieds & demi, & une seule arche embrasse déjà toute cette étendue; elle en aura deux latérales; la longueur de ce pont fera de deux cents quarante-sept pieds, d'un bout à l'autre. Cet ouvrage sera terminé dans le courant de 1787, & sera un des beaux monumens du regne de Charles III.

Le 21 du mois passé, a été publiée dans toutes les églises de cette capitale, une bulle du souverain Pontife, en date du 28 Novembre dernier, commençant par ces mots: *Super soliditate Petrae fundatam a Christo Ecclesiam*, &c., portant condamnation du libelle d'Eybel, intitulé *Quid est Papa* * ?

“ Comme contenant des propositions respecti-
 „ vement fausses, scandaleuses, téméraires, in-
 „ jurieuses, conduisant au schisme, schisma-
 „ tiques, erronées, conduisant à l'hérésie,
 „ hérétiques, & d'autres jadis condamnées
 „ par l'Eglise „ — “ Voulons & sta-
 „ tuons, poursuit le Pontife, que ce libelle
 „ soit éternellement regardé comme réprouvé

* 1 Févr.
 1787, P. 198.

a eu soin de féconder la nature par de bons remparts. Toutes les montagnes, qui sont le long de ces frontieres, & qu'on appelle *Sier-ras de Ronda*, sont extrêmement rudes & fort hautes; ce ne sont presque par-tout que rochers, qui s'étendent au long & au large jus-qu'à la Mer.

„ & condamné. Nous défendons en outre à
 „ tous les fideles Chrétiens, de quelque gra-
 „ de & dignité ils puissent être, & de quel-
 „ que marque d'honneur ils soient illustrés,
 „ de lire, retenir, réimprimer, ou faire im-
 „ primer le dit libelle... sous peine de sus-
 „ pension *a Divinis* pour les personnes ec-
 „ clésiastiques, & pour les laïques sous
 „ peine d'excommunication majeure à en-
 „ courir, l'une & l'autre, par le fait même &
 „ sans autre déclaration, &c. &c. &c. „ (a).
 Quoique cette bulle soit bien écrite, le latin
 n'en est pas aussi correct qu'il est sonore &
 nombreux (b), & prouve que ce vieux &
 respectable idiôme commence à perdre sa splen-
 deur

(a) Le gazetier de Leyde qui a toujours des renseignements particuliers, nous apprend que cette bulle a été faite pour les Pays bas tandis qu'il n'y en avoit pas encore dans ce pays un seul exemplaire, lorsque l'Espagne, l'Italie & l'Allemagne en avoient fait diverses éditions, & que celle de Mayence en particulier avoit paru avec la traduction allemande. Le même homme assure qu'il s'agit dans cette bulle de *l'infailibilité du Pape & de sa supériorité aux Conciles généraux*. Ceux qui l'ont lue, tiennent par-là une preuve de fait, que le Sieur Luzac ne fait pas un mot de latin, ou qu'il a, en fait d'impostures, une contenance que le fanatisme de secte ne donne pas toujours à ceux qui en sont le plus fortement agités. —
 Autres preuves de ses lumières & de sa bonne foi, 15 Janv. 1787, p. 139.

(b) On y lit, par exemple, *licitum sibi fecisse Pontifices violandi, reservandi &c.*; fautes qui ont disparu dans une édition qui s'est faite en Allemagne.

15. Mars 1787.

437

deur dans la capitale même où il a si long-tems déployé ses graces & ses richesses, où il avoit en quelque façon survécu à lui-même, aux monumens les plus durs & les plus vastes qu'il avoit fait parler, à la nation qui lui avoit donné l'être, à l'Empire de l'ancien monde qui n'égalait point l'étendue & la durée du sien.

CARTHAGENE (*le 8 Janvier*). Le comte d'Expilly, ministre de Sa M. Catholique, qui va mettre la dernière main au traité de paix de notre cour avec la régence d'Alger, s'est embarqué sur la frégate, la Gertrude; mais le vent d'Est contraire l'a empêché de mettre à la voile pour sa destination. Le vicomte de Noë, qui a la curiosité de voir ce pays-là, l'accompagne, ainsi que Don Jacques Claude Nicodème de Tinsot, chanoine-honoraire de Besançon, vicaire-général de Toulouse, abbé commendataire de l'abbaye-royale de Bitaine. — (*le 18 Janvier*). Enfin les deux bâtimens, destinés à transporter à Alger M^r. le comte d'Expilly & les personnes qui l'accompagnent, ont fait voile pour leur destination; mais les vents d'Est, qui ont recommencé ce même jour avec plus de force, font croire, qu'ils sont bien peu avancés. Le 13 un bateau-courier, expédié le 11 d'Alger, arriva à Alicante avec des dépêches pour le comte d'Expilly: elles lui annonçoient, que la peste s'est déclarée à Constantine, où elle fait de grands ravages, emportant plus de 100 personnes par jour, & qu'on craignoit qu'elle ne gagnât

gnât Alger, où il mouroit déjà quelques personnes d'une espece de charbon. Sur ces fâcheuses nouvelles le vicomte de Noë & l'abbé Tinfot ont renoncé à leur voiage & se sont débarqués avant-hier matin.

S U E D E.

STOCKHOLM. (le 18 Février). Le Roi a fait dernièrement une promotion assez considérable dans son armée & parmi ses courtisans. Le grand chambellan baron de Ridderstolpe a été nommé conseiller du royaume de Suede, & a été remplacé dans la charge de grand chambellan par M^r. le comte de Possé, chambellan ordinaire du Roi.

Le monopole des eaux distillées & la punition des contrebandiers continuent à être odieux au peuple. On en a eu ici une preuve évidente dernièrement: deux jeunes femmes de Carlstadt furent amenées prisonnières en cette ville. Arrivées sur le marché il s'éleva un mécontentement général parmi la multitude, lorsqu'on apprit que tout leur crime consistoit en ce qu'elles avoient vendu du genièvre, & qu'étant condamnées à une amende de 16 écus & quelques schelins, on les menoit en prison faute de paiement. Il se fit d'abord une collecte; chacun contribua, & en peu de minutes l'on ramassa non seulement de quoi payer l'amende, mais encore de quoi subvenir aux fraix de leur voiage. Elles furent conduites en triomphe hors de la ville. — Le 22 du mois dernier le feu

15. Mars 1787.

439

a pris dans un des quartiers les plus habités de cette ville avec tant de force, que dans peu d'heures trois maisons furent réduites en cendres malgré tous les secours que le Roi & le gouverneur, qui s'y transporterent d'abord, firent donner. Dans une des maisons brûlées demeuuroient seize familles, & parmi ces malheureux se trouvoit une femme en couche qui, après avoir fait descendre son enfant dans un drap de lit par une fenêtre, ne put se sauver elle-même & devint la proie des flammes. Un des pompiers a été brûlé aussi.

I T A L I E.

ROME (le 15 Février). Presque toute l'Italie, mais sur-tout l'Etat ecclésiastique & le royaume de Naples, continuent à essuyer des secousses de tremblemens de terre plus ou moins alarmantes & destructives. Les habitans de Rimini sont réduits à une détresse extrême. Le cardinal Garampi, touché de l'état déplorable de ses malheureux concitoyens, leur a envoyé, l'un de ces jours, 2000 scudis; ce charitable prélat vient d'ajouter à ce secours une somme qu'il a empruntée en engageant sa croix pectorale, qu'on assure être de très-grand prix.

Par une lettre de Pekin adressée au général des Peres Mineurs, datée le 28 Septembre 1785, on apprend la mort du Pere Atto de Pistoie, prêtre de la province de Toscane, qui a été missionnaire en Chine jusqu'au mois de Mars de la susdite année, tems auquel il

fut ramené à Peking. " Il s'éleva, est-il dit
 „ dans cette lettre, en 1784, une cruelle
 „ persécution contre les Chrétiens, particu-
 „ lièrement contre les missionnaires; il fut
 „ arrêté avec trois autres dans la province
 „ de Huguang, lieu de sa mission, & con-
 „ duit à Peking, où ils furent tous quatre
 „ mis en prison. Outre les tourmens les plus
 „ cruels qu'il essuïa sur la route, de ses
 „ conducteurs, il fut chargé de chaînes en
 „ arrivant en prison, où on le laissa périr
 „ d'inanition.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 24 Février). Toutes les gazettes d'Angleterre, tant celles qui sont en faveur du gouvernement que celles qui passent pour être plus favorables à l'opposition, retentissent également des éloges qu'elles donnent unanimement au discours prononcé, le 7 de ce mois, par M^r. Sheridan, dans la cause de M^r. Hastings. Il dura cinq heures quarante minutes, & passa pour le plus éloquent, le plus savant qui ait jamais été prononcé dans cette chambre. M^r. Pitt, quoique chef du parti opposé & conséquemment l'adversaire de cet ami de M^r. Fox, prononça publiquement que cette harangue ne surpassa pas seulement toutes celles qu'il avoit entendues, mais même l'idée qu'il s'étoit formée d'un discours parfait. Aussi se rangea-t-il du côté de l'orateur dans la question en débat. C'étoit pour faire déclarer par la

chambre, " qu'en conséquence des preuves
„ administrées à l'appui de la quatrième char-
„ ge, la chambre croioit qu'il y avoit lieu
„ de croire que M^r. Hastings étoit coupable de hauts crimes & forfaits „. Cette résolution passa le jour suivant par une pluralité de 112 voix, savoir; pour la résolution 175, contre la résolution 63. — Le 12 de ce mois, jour, auquel M^r. Pitt avoit annoncé sa motion, pour examiner le traité avec la France, les débats furent plus violens. L'alderman Newham aiant présenté un mémoire de certains manufacturiers, où l'on exposoit les effets pernicieux du traité avec la France, & où l'on demandoit que les délibérations à cet égard ne fussent pas précipitées, le parti de l'opposition se flatta de tirer avantage de ce nouvel incident. Cependant, sur ce que M^r. Pitt fit observer, que cette demande étoit d'autant plus mal-fondée qu'on avoit laissé écouler 4 à 5 mois de tems avant de la faire, il fut résolu, que la chambre en committé entamerait à l'instant l'affaire du traité avec la France.

Alors Mr. Pitt, prenant la parole, fit d'abord remarquer, que quatre mois de silence étoient une preuve tacite de l'aveu de la nation au traité de commerce avec la France, & qu'il étoit approuvé par la généralité des citoyens. Ensuite il examina le traité sous 3 points de vue, celui du commerce national, celui des revenus publics, & celui de la politique. Quant au commerce, il promettoit les plus grands avantages à l'Angleterre, en lui procurant des débouchés abondans & légaux, & en détruisant la contrebande. Il montra, que cette contrebande étoit actuellement à

l'avantage de la France, à qui elle procureroit une balance de plus d'un million par an, & que la liberté réciproque feroit une indemnification à la Grande-Bretagne. Cette liberté augmenteroit les revenus publics, en augmentant nos manufactures, auxquelles elle ouvroit un marché dans un royaume de 20 millions d'habitans, qui n'avoit en revanche de notre côté de fournitures à faire qu'à 8 millions d'hommes. L'augmentation des manufactures accroîtroit en même tems la richesse nationale: cette richesse & la population, qui en étoit la suite, faisoient la véritable force d'un pays. — On cherchoit à nous faire craindre les effets de la politique françoise, qui tenoit toujours à gouverner les cabinets étrangers. Il ne vouloit point déraciner une jalousie salutaire & fondée; mais il ne croioit pas que cette jalousie dût nous empêcher de saisir des avantages évidens, & qu'on ne pouvoit infirmer que par des représentations fausses ou infidèles. — On avoit affecté de comparer ce traité avec celui d'Utrecht; mais la comparaison n'étoit pas juste. Les droits dans celui d'Utrecht avoient été portés à un taux, qui ne faisoit rien moins que 30 à 35 pour cent; & nos marchandises ne pouvoient entrer que dans cinq ports de la France. Il ne nioit pas, que l'importation des vins françois alloit devenir considérable; mais les vins étoient plutôt un article de commodité que de luxe: & cette circonstance seroit une heureuse suite de l'accroissement de population, que les progrès des manufactures & du commerce ne manquent pas de produire. — Il s'attacha surtout à montrer, qu'une antipathie implacable entre la France & l'Angleterre étoit une assertion aussi peu généreuse que peu fondée sur la raison & la nature des choses. Il se garderoit bien d'avancer, que le traité promettoit une paix perpétuelle entre les deux nations; mais il soutint, qu'il donnoit l'espoir d'une paix plus longue, que si le traité n'eût pas eu lieu. « Le gouvernement de France, dit-il, quoique absolu, ne laisse pas que d'être soumis à l'influence des individus, plus qu'on

„ ne devrait l'attendre d'une constitution fem-
 „ blable. La nation françoise, aiant goûté une
 „ fois les douceurs du commerce, fera moins
 „ inclinée à entrer en guerre avec un peu-
 „ ple, qui lui fournira ces douceurs. D'un au-
 „ tre côté l'Angleterre acquerra de nouvelles
 „ ressources, pour arrêter les entreprises,
 „ qu'on pourroit former contre elle. La France
 „ a sans doute un avantage par les produc-
 „ tions territoriales; mais l'Angleterre la sur-
 „ passe par les manufactures: ce dernier avan-
 „ tage est bien supérieur au premier. Il ne
 „ m'appartient pas sans doute de décider, si
 „ les protestations d'amitié, faites par les
 „ cours, sont sinceres: mais on ne peut nier,
 „ que les sentimens du cabinet de France sont
 „ améliorés à bien des égards. L'article de la
 „ religion, par exemple, est un point, sur
 „ lequel on ne peut contester, que la France
 „ ait absolument changé pour le mieux. Je ne
 „ nie pas, qu'autrefois elle n'ait aspiré à une
 „ sorte de monarchie universelle; mais elle
 „ a reconnu la vanité d'un tel projet. Les con-
 „ ditions, qu'elle a accordées dans le traité,
 „ ne respirent nullement une politique étroite
 „ & basse: on ne peut se dissimuler, que la
 „ France n'ait agi sur des principes généraux
 „ & nobles; & l'on doit lui en tenir compte,
 „ en la traitant avec décence & respect. „

Après avoir ensuite fait voir, que le traité
 avec la France offroit des avantages bien plus
 considérables que celui de Methuen avec le
 Portugal & n'empêchoit aucunement une né-
 gociation juste avec ce royaume, Mr. Pitt. fit
 sa motion: il proposa: “ qu'il fût arrêté,
 „ qu'il apert à la chambre, que tous les ar-
 „ ticles du crû, du produit, & des manufac-
 „ tures des Etats européens du Roi de Fran-
 „ ce, qui ne sont point dénommés au VI^me.
 „ article du traité de commerce entre Sa Maj.
 „ Très-Chrétienne & Sa Maj. Britannique, signé
 „ à Versailles le 26 Septembre 1786 soient im-
 „ portés dans ce royaume, en payant des droits
 „ qui ne surpassent pas ceux, que paient les
 „ autres nations européennes „ — Le dis-
 cours

cours de Mr. Pitt dura 3 heures & demie ; & l'on ne tarda pas à s'appercevoir , que la solidité de ses raisonnemens & l'éloquence du langage avoient fait une vive impression. Mr. Fox répéta & grossit les conséquences , qui pourroient résulter du traité au préjudice de diverses manufactures , du Rum & de l'Arack des colonies américaines , & contre le renouvellement du traité avec le Portugal : il se porta jusqu'à soutenir , que les intrigues de la France ne tendoient à rien moins qu'à nous faire perdre cet ancien & fidele allié. “ Déjà , dit il , „ sa politique supérieure a changé la Hollande , de , notre amie la plus ferme , en ennemie „ de l'Angleterre „ : après s'être déclaré contre toute relation mercantille ou politique avec la France , Mr. Fox proposa de suspendre la matiere : mais cette motion fut rejetée à la négative de 252 contre 118 voix : & , la proposition de Mr. Pitt au contraire aiant été mise aux voix , elle fut agréée à la pluralité de 248 contre 118 voix.

Le 13 , la cour expédia un courier à Mr. Fitzherbert , ministre du Roi à Pétersbourg , avec des instructions , pour conclure définitivement le traité de commerce entre la Russie & l'Angleterre : l'on pense qu'il ne sera pas beaucoup différent de celui conclu en 1766. Le ministere ne travaille pas moins à accélérer la conclusion des traités entamés avec le Portugal & l'Espagne ; mais probablement ces derniers ne pourront être portés à perfection , avant que celui avec la France ait passé au parlement. Ce qui sert du moins à inspirer les idées les plus favorables sur les dispositions de la cour de Madrid , est la condescendance qu'elle vient de montrer dans une occasion délicate. Notre cour aiant fait demander au Roi d'Espagne , que le terme de

l'évacuation de la côte des Mosquites fût prolongé, Sa Maj. Catholique a bien voulu consentir à une prorogation de 4 mois.

Sa M. étant à dîner à Newnham chez le lord Harcourt, raconta elle-même le trait suivant qui lui étoit arrivé dans le voisinage de Windsor. Ce Prince dit, que se promenant un jour de grand matin hors du château, il rencontra un homme qui conduisoit un troupeau de très-beaux moutons; & qu'il demanda au conducteur s'ils étoient à vendre: *Non*, répondit le rustre. — *Où allez vous les conduire ?* lui dit le Roi. — *Chez le fermier George.* — *Eh! qui est ce fermier George ?* repliqua Sa M. *Je croïois connoître vous les fermiers du voisinage.* — *Comment*, lui dit le berger, *vous ne connoissez point le fermier George ! il demeure dans cette grosse & grande maison (en lui montrant le château). On l'appelle aussi le Roi ; mais , nous autres , nous ne l'appellons que le fermier George.* — Sa M. souhaitant au conducteur une bonne matinée, continua son chemin, & s'amusa beaucoup de cette naïveté.

On écrit de Birmingham, en date du 1^{er} du courant, que le samedi précédent, à la fin du spectacle, la galerie du nouveau théâtre de Stafford s'écroula & entraîna, pêle mêle dans sa chute, toutes les personnes qui s'y trouvoient. Cet événement fut d'autant plus malheureux, qu'un nombre prodigieux de personnes dont les loges étoient remplies se trouvoient dessous. On entendit dans l'instant

tant de tous les cotés de la salle des cris & des gémissemens que la situation des blessés & l'épouvante de ceux qui eurent le bonheur d'échapper à une mort qui paroissoit inévitable, arrachioient à tout le monde; l'alarme du feu aiant été donnée un moment après, redoubla le tumulte, & la confusion devint générale. On parvint cependant à éteindre les flammes, mais comme la salle étoit très-pleine, il s'écoula un tems très-long avant qu'elle fût évacuée; il y a eu un grand nombre de personnes blessées: quelques-unes l'ont été très-dangereusement. M^{de} Wife, épouse du dernier maire de Staffort, est la seule victime qui ait péri par cet événement lequel a jetté toute la ville dans la consternation. (a)

ALLEMAGNE.

- (a) Est-il concevable que par tant d'accidens terribles * la fureur de l'histrionisme ne s'affoiblisse en rien, qu'elle aille au contraire en s'étendant & se renforçant, comme celle des gladiateurs à la vue du sang! Si on ajoute à cela l'air pestilentiel qu'on y respire, la presse, la gêne, l'ennui, l'apathie inséparable d'une chose vue & entendue vingt & quatre-vingts fois, on comprendra d'une maniere frappante la vérité de la sentence prononcée par les insensés contr'eux-mêmes: *Lassau sumus in via iniquitatis & perditionis, & ambulavimus vias difficiles* *.
- * Dern. Journal p. 362.
- * Sap. 5. — Du reste, il est bon de savoir que le spectacle en lui-même n'est souvent que le voile, l'instrument, & l'occasion de beaucoup d'autres choses, & c'est ce qui sert un peu à en rendre l'ennui supportable. On lit dans les *Conversations des gens du monde* (Paris 1786. 1 vol. in-8°.) l'entretien suivant, « *La Vidame. J'ai* »

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 20 Février). L'on croïoit

„ à côté de ma loge de jeunes Dames qui m'em-
 „ pêchent d'entendre un mot du spectacle. J'ai
 „ changé six fois de loge ; & c'est toujours
 „ la même chose ; & puis des chapeaux
 „ d'une grandeur ! qui vous empêchent de
 „ rien voir. En vérité, cela est très-incom-
 „ mode. *La Marquise.* Mais, Madame, c'est le
 „ privilege des petites loges ; on y fait ce
 „ qu'on veut ; vous en pouvez faire autant.
 „ *La Vid.* Je m'en garderai bien ; je fais trop
 „ les égards qu'on se doit les uns aux autres.
 „ *La Comtesse.* Oui, dans la société : mais on
 „ n'a une petite loge que pour y arriver à
 „ l'heure que l'on veut, que pour y recevoir ses
 „ amis, ses connoissances, & pour n'être pas
 „ en représentation. *Le Vicomte.* Il est vrai
 „ qu'à présent on va se cacher dans tous les
 „ lieux publics. *La Marq.* Je ne conçois pas
 „ ce qu'on pouvoit faire autrefois quand on
 „ étoit dans ce qu'on appelloit une grande
 „ loge. *Le Commandeur.* On y écoutoit le spec-
 „ tacle, Madame. *La Comt.* Comme des gens
 „ de province. *La Marq.* Ou comme des mar-
 „ chands de la rue St. Denis. *La Comt.* Cela
 „ étoit fort noble ! *La M.* On ne savoit pas
 „ où étoient toutes les femmes qu'on vouloit
 „ voir. *La C.* Comme elles étoient coiffées ?
 „ *La M.* Quels étoient les hommes qu'elles
 „ voïoient ? *La C.* Ceux qu'il falloit recevoir
 „ de préférence. *La M.* Enfin, on n'étoit au
 „ fait de rien. *La C.* Cela devoit être à pé-
 „ rir d'ennui ! *Le Comm.* Quoi ! Mesdames, ce
 „ n'est donc que pour cela que vous avez des
 „ petites loges ? *La C.* Vous conviendrez bien
 „ que c'est le moïen de voir beaucoup de
 „ monde. *Le Comm.* Et nullement le spectacle.
 „ *La Marq.* On le voit toujours assez, sur-
 „ tout quand on y va tous les jours. *Le Comm.*
 II. Part.

que l'Empereur se mettoit en route cette semaine, mais il paroît que Sa M. a encore différé son départ jusqu'au commencement du mois prochain. On n'étoit pas accoutumé à voir des préparatifs aussi considérables lors des voïages de l'Empereur, que ceux que son voïage à Cherfon a exigés; des chariots, des tentes, une escorte, des officiers de la bouche &c, il a fallu aujourd'hui tout cet attirail, parce que ce Monarque, ne devant point prendre par Kiow, est obligé de passer par la nouvelle Servie (a), pais désert qu'il traversera pendant 5 jours, sans trouver aucune habitation. Son entrevue avec l'Impératrice

« On le voit d'une jolie maniere : mais cela
 « n'y fait rien, on n'en juge pas moins les
 « ouvrages nouveaux. *La C.* Mais à l'Opéra
 « ils sont toujours bons. *Le Comm.* Oui, quand
 « on ne les écoute pas plus que vous ne fai-
 « tes. *La Marq.* Vous verrez que je ne regarde
 « pas avec la plus grande attention Mlle *Gui-*
 « *pard*; comme elle est mise, comme elle
 « danse ».

(a) Qu'il ne faut pas confondre avec la Servie (comme font quelques périodistes), l'ancienne Thrace, aiant aujourd'hui Belgrade pour capitale, pais fertile, agréable, assez bien peuplé pour une province frontiere si souvent dévastée par les Turcs & les Chrétiens. — La nouvelle Servie (qu'on appelle aussi nouvelle Russie parce que c'est un gouvernement de l'Empire de Russie, érigé en 1702) tire son nom de ce qu'en 1754 une colonie de Serviens s'y est fixée; elle est entre le Bog & le Nieper, sur les frontieres de la Pologne. On y a bâti deux forteresses, qui sont Ste. Elisabeth & Ste. Cathérine. Elles sont les capitales des deux provinces de ce nom.

ratrice ne manquera pas, selon quelques politiques, de renouer les anciens liens qui les unissoient & les plus grandes merveilles résulteront de cette association plus affermie. Le Turc seul peut prendre de l'ombrage de ce rendez-vous, qui sans doute ne sera nullement funeste à la Pologne, encore moins au repos de l'Allemagne.

Dimanche 11 de ce mois, nous fumes témoins d'un événement bien fâcheux : plusieurs de nos seigneurs avoient concerté, avec quelques seigneurs anglois, une course à cheval, qui devoit avoir lieu au Prater. Le prince de Ligne, âgé de 18 ans, fut de la partie ; ce jeune seigneur eut le malheur, en avançant au grand galop, de rencontrer un flacre ; malgré tous ses efforts, il ne put jamais empêcher que son coursier ne donnât contre le timon de la voiture, où il se blessa & fit tomber son cavalier, avec tant de violence, que celui-ci eut le bras cassé, & reçut plusieurs blessures dangereuses à la tête. Le prince fut d'abord transporté à l'hôpital le plus voisin, où l'on s'empresse de lui porter les plus prompts secours ; on espère le voir rétabli dans un mois.

On a conduit ces jours-ci dans les prisons publiques plusieurs jeunes-gens qui appartiennent à des familles très-riches & très-distinguées. On les a arrêtés en compagnie des scélérats qui désolent ces contrées, & entourées de femmes perdues. Ces jeunes gens, pour subvenir à leurs folles dépenses, voloient également leurs parens & les étrangers. Le

ville est remplie de ces batteurs de pavé qui n'ont ni mœurs ni religion. Le désordre augmente en proportion de la propagation des prétendues lumières philosophiques. La jeunesse indisciplinée méprise ouvertement parens, maîtres, supérieurs; elle regarde toutes les personnes que leur âge devoit leur rendre respectables comme remplies de préjugés ridicules. Tel est le bonheur que la philosophie procure au monde.

Le général baron d'Entzenberg, homme d'un génie & d'une activité rares, qu'on peut regarder comme créateur d'une des plus intéressantes contrées de la Transilvanie septentrionale *, qui a eu jusqu'aujourd'hui l'administration de la Bucovine, vient de remettre au comte Brigido, son successeur, toutes les affaires en si bon ordre, que sa haute réputation en vain attaquée par la malignité, acquiert un nouveau degré de solidité & de splendeur.

Le papier commence à devenir très-rare à raison de l'immense consommation qui s'en fait & qui va toujours en augmentant (a). Chaque

* 15 Janv.
1785, p. 139.
— 15 Déc.
1782, p. 568.

(a) C'est la rareté du papier qui a fait établir à quelques physiciens d'en faire avec des plantes; & quoique jusqu'ici ces tentatives n'aient pas eu un plein succès, elles ne laissent pas d'avoir déjà leur utilité. Ces nouveaux papiers sont très-propres au dessin & aux tentures, par la nouveauté & la solidité de leur couleur naturelle & inaltérable; ils ont en outre le mérite important de pouvoir diminuer de beaucoup le prix & la consommation

que ville, dit un périodiste allemand, est aujourd'hui pourvue d'une gazette, d'un journal, ou d'une feuille périodique sous un titre

consommation de la matière première des papiers de chiffon, devenue aussi chère que rare, depuis que le goût des ameublements en papier a été presque universellement adopté. Tel est le jugement avantageux que vient d'en porter l'académie royale des sciences, de Paris, dans le rapport qui lui en a été fait le 27 Janvier dernier, par les commissaires qu'elle avoit nommés à cet effet. On y lit: « Il » n'est pas probable qu'on parvienne à substituer les papiers de Mr. Delisle aux papiers blancs de chiffon pour l'impression & pour l'écriture: cependant celui de guimauve & quelques autres pourroient être mis en usage, ainsi qu'on a pu en juger par un volume imprimé sur ces papiers qui a été mis sous les yeux de l'académie; mais c'est sur-tout pour les ameublements dont la fabrication consomme une grande quantité de chiffons, que les papiers de Mr. Delisle pourroient être d'une grande utilité: ils ont une teinte naturelle beaucoup plus solide que les couleurs qu'on pourroit employer pour servir de fonds aux dessins qu'on y appliqueroit. Nous pensons que Mr. Delisle doit être encouragé à poursuivre ses expériences dont on a lieu d'attendre une utilité réelle; que l'on doit espérer de son zèle, de son activité & de son intelligence qu'il contribuera de plus en plus aux progrès de l'art de la papéterie dont il s'occupe, & que les essais dont il a fait part à l'académie, méritent ses éloges ». On trouve chez Hardouin & Gattey, libr. au palais royal, Nos. 13 & 14, ces mêmes essais d'impression sur différens papiers de végétaux, que l'on a tirés en très-petit nombre pour la curiosité des amateurs. Chaque vol. in-12 se vend 7 liv. 4 s. broché.

tre quelconque. On calcule que l'an 1787, possédoit au jour de sa naissance, 5036 de ces feuilles. Tous les autres genres d'écrits sont également abondans. Dans la seule Allemagne, on compte à peu près 480,000 ballots de papier employé dans les imprimeries. Que dite de la France; de l'Angleterre, de l'Italie, &c? Dans toute la Grece on n'a pas écrit de quoi remplir 500 ballots; mais on y a écrit beaucoup plus de choses pour les siècles futurs, qu'il ne s'en trouve dans les 480,000 ballots, barbouillés de noir par les écrivains allemands, & une bien plus grande masse encore, barbouillée par les autres nations ensemble. " Voici la douzieme
 „ année, dit l'auteur du *Journal général de*
 „ *France*, depuis que nous sommes chargés
 „ de la rédaction de cet écrit périodique:
 „ nous pouvons dire que, depuis cette époque,
 „ jamais il n'a paru un si grand nombre
 „ d'ouvrages, & nous pouvons encore
 „ mieux affirmer que jamais on n'a autant
 „ abusé qu'aujourd'hui de l'art d'écrire &
 „ d'imprimer. Les auteurs fourmillent de
 „ toutes parts; & presque tous les membres
 „ de nos académies sont dans l'inaction;
 „ courbés sans doute sous le poids de leurs
 „ lauriers & de leurs pensions, ils voient,
 „ avec la plus grande indifférence, toutes
 „ les avenues des lettres & des sciences occupées,
 „ obstruées par un tas d'*écrivains*
 „ *leurs*, qui, de concert avec les libraires,
 „ ne sont occupés que d'objets de spéculation
 „ & d'un gain sordide. — Il faut dire

„ aussi que les vues de commerce & de l'a-
 „ vidité de ces bibliopoles ne sont pas un
 „ des moindres obstacles à ce qu'il paroisse
 „ quelquefois de bons livres. Un auteur con-
 „ nu disoit dernièrement à un libraire: *Je*
 „ *vais incessamment donner une nouvelle*
 „ *édition de mon ouvrage, où il y aura*
 „ *une infinité de corrections heureuses & néces-*
 „ *saies. Que m'importe ?* répond le marchand:
 „ *je n'ai pas besoin de ces corrections pour*
 „ *me défaire du livre ; tel qu'il est , je suis*
 „ *sûr de mon gain* (a). Ajoutons que le li-
 „ braire, pour entretenir son commerce, pour
 „ se fournir de nouveautés, a des manœuvres
 „ à ses ordres, leur commande des livres; &
 „ ces manœuvres vite griffonnent, s'en vont
 „ dépouillant d'autres livres, les copient, les
 „ tournent, les retournent, les gâtent même
 „ le plus souvent, en adoptent les erreurs qui
 „ s'y trouvent. C'est à cet esprit de cupidité
 „ qu'on doit toutes ces compilations, ces mu-
 „ tilations littéraires, ces sottises, ces absur-
 „ dités

(a) Il arrive des choses bien plus curieuses
 encore. C'est que l'imprimeur raisonne pro-
 fondément sur la forme du manuscrit. Il trou-
 ve les chapitres trop longs ou trop courts ;
 les notes l'embarassent, les additions margi-
 nales sur-tout ; il y a du latin que ses *com-*
positeurs n'entendent pas, du grec qu'ils en-
 tendent encore moins ; le volume est trop
 mince ou trop gros ; il faut qu'il n'y ait que
 pour autant de jours de travail, & pour occu-
 per autant d'ouvriers &c. De manière que si
 l'auteur veut s'accorder avec le typographe,
 il faut qu'il possède un talent analogue à ce-
 lui d'un tailleur d'habits, pour accommoder
 l'homme à son gré.

„ dîtés indignes des regards de tout lecteur,
 „ même médiocrement instruit, & dont
 „ pourtant nous sommes tous les jours ac-
 „ cablés. „ (a)

BERLIN (le 27 Février). Le Roi vou-
 lant que tous les officiers & bas-officiers,
 chargés de faire la recrue de ses armées, soit
 dans les Etats de Sa M., soit dans les pays
 étrangers, s'acquittent dorénavant avec bonne
 foi & avec la droiture la plus inviolable des
 fonctions de leur commission, en s'abstenant
 de toute violence, ruse, artifice, fausse pro-
 messe ou autres moïens illicites, Sa M. vient
 de faire publier un édit émané de son cabi-
 net & signé de sa propre main, portant des
 peines très-rigoureuses contre ceux de ses offi-
 ciers recruteurs qui contreviendront à ses or-
 dres à cet égard. Cet édit contient les 5
 articles dont voici la traduction.

I. Chaque homme aiant les qualités requises
 pour le service militaire, qui se présentera de
 bonne volonté à l'un des officiers recruteurs
 de Sa M. pour s'enrôler, recevra en argent
 comptant, aussi-tôt après son engagement une
 somme proportionnée à la grandeur de sa tail-
 le; savoir pour l'infanterie & l'artillerie; cha-
 que homme de 5 pieds 3 pouces 4 ducats;
 de 4 pouces 6 ducats; de 5 pouces 8 duc.
 de 6 p. 10 duc. de 7 p. 12 duc. de 8 pouc.
 14 duc. de 9 p. 16 duc. de 10 p. 18 duc. de
 11 p. 22 duc. de 12 p. 26 duc. Pour la cava-
 lerie; chaque homme de 5 pieds 4 pouces,

(b) 1 Août 1784, p. 499. — 1 Mars 1785,
 p. 343. — 1 Juin 1785, p. 194. — 15 Oc-
 tobre 1786, p. 261.

4 ducats; de 5 p. 6 duc. de 6 p. 8 duc. de 7 p. 10 duc. de 8 p. 11 duc. de 9 p. 12 duc. Pour les hufards: chaque homme de 5 pieds 3 pouces 2 ducats; de 4 p. 3 duc. de 5 p. 4 duc. de 6 p. 5 duc. de 7 p. 6 duc. Au surplus Sa M. veut & ordonne expreffément que chacun des dits enrôlés foit placé fans exception dans le même corps, foit d'infanterie, de cuiraffiers, de dragons ou de hufards, qu'il aura choifi par préférence.

II. Outre l'argent d'engagement mentionné ci-deffus chaque recrue fera nantie d'un acte d'enrôlement qui fera muni du petit fceau ordinaire de Sa M.; & qui fixera le tems de fon fervice; lequel tems fera de 10 ans pour l'infanterie, & de 12 ans pour la cavalerie; après l'expiration defquels chaque enrôlé obtiendra infailliblement le congé abfolu qu'il demandera, avec la liberté de fe retirer en quel lieu il trouvera bon.

III. Dans aucun cas, celui de la défection feul excepté, la capitulation des dits enrôlés ne pourra être annullée; & ceux qui fe rendront coupables de ce dernier délit, après avoir été punis conformément aux loix militaires, perdront en outre les années de fervice écoulées depuis leur enrôlement, & auront à recommencer leur fervice, le même nombre d'années qui y aura été fpecifié.

IV. Ceux des dits enrôlés qui durant le tems de leur capitulation feront mis hors d'état de fervir & de confommer les années de leur enrôlement, foit par des maladies, infirmités ou par quels autres accidens que ce foit, bien loin d'avoir à craindre d'être congédiés ou renvoiés pour cette raifon, feront affurés en vertu de la préfente déclaration de Sa M. de trouver pendant tout le refte de leur vie, chacun fuivant fes facultés, une honnête fubfiftance dans l'état civil ou de toute autre manière que les circonftances requerront.

V. En général tous & chacun des fufdits enrôlés peuvent s'attendre avec une entiere certitude à l'accompliffement ponctuel de tout ce qui leur aura été promis ou qu'ils auront

stipulé dans l'acte de leur engagement; Sa M. déclarant formellement par la présente ordonnance, qu'elle ne souffrira en aucune manière que ses militaires aient désormais à se plaindre d'une inexactitude ou infidélité de cette nature commises à leur égard.

Donné à Berlin, le 1 Février 1787.

(Signé)

Frédéric-Guillaume.

Le comte de Baudissin qui a tué en duel le comte de Gersdorff, a quitté Berlin avec son second, le gouvernement lui ayant fait déclarer qu'il ne seroit point en sûreté dans les Etats prussiens, si la cour de Saxe insistoit sur son extradition. — Le docteur Busching compte à Berlin, pendant l'année dernière, quarante suicides. Vingt-deux de ces suicides se sont noyés, neuf pendus, sept tués avec des armes à feu, & deux se sont coupé la gorge. Dans leur nombre il s'est trouvé cinq femmes.

HANAU (*le 25 Février*). Le 15 de ce mois, il est parti de Cassel un corps de troupes avec un train d'artillerie, sous le commandement du général-lieutenant & gouverneur de Losberg à Rinteln. Ces troupes doivent entrer dans le comté de Schauembourg, pour y prendre possession de la partie du dit comté, dont les comtes de Schauembourg-Lippe, & en dernier lieu le comte Philippe-Ernest de Schauembourg, décédé le 13 de ce mois, avoient reçu l'investiture de la Maison de Hesse; Son A. S. le duc de Hesse-Cassel, actuellement regnant, a cru devoir faire valoir, dans les circonstances présentes, les prétentions qu'il a sur cette partie du dit comté de Schauembourg.

COLOGNE

15. Mars 1787.

457

COLOGNE (le 1 Mars). Le Pape voulant témoigner à l'université de cette ville sa satisfaction, pour le zèle qu'elle a fait éclater en diverses occasions contre les inquiétantes nouveautés qui s'élevent de toutes parts, & particulièrement contre les theses dont nous avons parlé *, vient d'adresser à ce corps respectable le bref suivant.

* Dern.
Journal p.
372.

Dilectis filiis Reçtori, Decanis & Professoribus Universitatis Coloniensis, PIVS P. P. VI. Dilecti filii, salutem &c. Transmisit ad nos venerabilis frater Bartholomæus archiepiscopus Damiatensis, noster & apostolicæ Sedis ad tractum Rheni ordinarius Nuntius typis editas positiones theologicas in publica disputatione isthuc præside Joanne Weimar propugnandas, ex quibus non sine magna animi admiratione intelleximus, eundem Weimar, qui paulò ante plurimam sibi laudem ex defensis de summo Pontifice thesibus reportarat, nunc in tam diversas sententias abiisse. Idem etiam Nuntius certiores nos fecit, quantopere apud vos egerit, ne ea fieret disputatio, quæ multis offensionem esse posset, quàmque vos præstantem dederitis operam & ad eam disputationem prohibendam, & ad decernendum ut deinceps duobus adjunctis censoribus, aditus novis hujusmodi doctrinis in vestra universitate obstruatur. Hæ Nuntii curæ a vobis adjunctæ felicem Deo juvante habuerunt exitum, idemque vestrum hoc studium meritâ laudum prædicatione apud nos est profecutus. Itaque has ad

vos dare litteras volumus, amplas benevolentia nostra existimationisque testes, quibus vobis prolixas agimus gratias, & gaudium nostrum de tali vestrae virtutis & religionis indicio declaramus. Quod hoc tam difficili ac tam adverso Ecclesiae tempore, tam opportunè, tam fortiter utiliterque egistis, id certè nos maximam in spem erigit, fore ut pristinam vestram, vestraeque universitatis gloriam non retenturi solum in posterum sitis, sed majorem etiam in modum amplificaturi, semperque magis, prout tempus ac res exiget, vestram nobis cum conjunctionem, & erga apostolicam Sedem observantiam confirmaturi. Deum optimum maximum obsecramus, ut tam praeclara consilia, actaque vestra sua caelesti secundet gratia, semperque magis faciat de Ecclesia, & de hac B. Petri Cathedra universitatem vestram benè mereri. Vobisque universis, dilecti filii, apostolicam benedictionem paternae voluntatis pignus peramanter impertimur. Datum Romae &c. die 14 Februarii 1787. Pontificatus nostri anno duodecimo.

Son A. l'Archevêque-Electeur de Cologne vient de publier une lettre pastorale, datée de Munster. En voici le début : " Maximilien-François, &c. Notre Vicariat nous aiant très-humblement représenté la nécessité de dispenser de l'abstinence, pendant le Carême prochain, & ses raisons, mûrement pesées & examinées, nous aiant paru solides, pressantes & dictées par les besoins

„ actuels de notre archevêché, nous nous
 „ sommes gracieusement résolus, au nom de
 „ l'Eglise, comme d'une Mere bienfaisante,
 „ de nous écarter, pour cette fois, de la ri-
 „ gueur de la loi, & d'accorder les dispen-
 „ ses nécessaires „ Après ce passage, l'Elec-
 teur s'étend sur son démêlé avec le Nonce
 apostolique, au sujet des dispenses matrimo-
 niales, & allegue différentes raisons de dé-
 roger à l'usage qu'on a suivi jusqu'ici de
 recourir à Rome. Ceux qui prennent le parti
 du Pontife, prétendent qu'on a répondu
 d'avance à ces raisons dans un petit ou-
 vrage intitulé *Véritable Etat du différend*
élevé entre le Nonce apostolique résidant à
Cologne, & les trois Electeurs ecclésiasti-
ques, au sujet d'une lettre circulaire adres-
sée aux curés de leurs diocèses. A Düssel-
 dorff 1787 (a). Quoiqu'il en soit de la dis-
 cussion

(a) Cette brochure où l'on trouve différen-
 tes piéces intéressantes, a pour épigraphe ce
 passage remarquable d'un voiageur philosophe.
 „ De ces siècles où la cour de Rome parut
 „ abuser de son autorité, je passe au tems où
 „ elle n'est plus occupée qu'à parer les traits
 „ qu'on lui lance... Elle n'entend autour
 „ d'elle que le frémissement des passions les
 „ plus violentes. Au défaut de nouveaux su-
 „ jets de mécontentement, on lui fait un cri-
 „ me des prétentions dont elle ne se berce
 „ plus depuis longtems; on renouvelle d'an-
 „ ciennes querelles, sans autre vue que celle
 „ de se procurer le triste avantage de la jet-
 „ ter dans le trouble. Enfin, inutilement veut-
 „ elle la paix, on la force à la guerre. *Dis-*
cours

cussion des raisons alléguées de part & d'autre, Son A. E. parle avec éloge du Pontife, & ne diffimule pas la triste époque où l'apostasie malheureuse de l'archevêque Gebhard Fruchsès força Sa Sainteté d'envoyer un Nonce à Cologne ; & convient que depuis cette époque, on n'a dispensé qu'en vertu des facultés quinquennales. Le mandement finit par une exhortation consolante & rassurante au milieu des maux qui frappent l'Eglise & qui la menacent de toute part. " Soiez
 „ toujours soutenus & fortifiés par cette idée
 „ consolante : que Dieu, le rémunérateur
 „ de tout bien, est témoin de vos moins
 „ dres actions, & ne refusera jamais à son
 „ Eglise le secours qu'on lui demandera :
 „ *Et portæ inferi non prævalebunt adver-*
 „ *sus eam.* „

cours sur l'hist., le gouvern. &c. par Mr. le comte d'Albon. — A la fin on lit par manière d'épiphonème, ce passage de Fenelon, " O Eglise romaine ! ô cité sainte, ô chère & commune patrie de tous les vrais Chrétiens ! il n'y a en JESUS-CHRIST ni grec, ni scythe, ni barbare, ni juif, ni gentil. Tout fait un seul peuple dans votre sein ; vous sont concitoyens de Rome, & tout Catholique est Romain.... Mais d'où vient que tant d'enfans dénaturés méconnoissent aujourd'hui leur mère, s'élèvent contre elle & la regardent comme une marâtre ? D'où vient que son autorité leur donne tant de vains ombrages ? „

P A Y S - B A S .

LA HAYE (*le 5 Mars*). Ce qui fixe en ce moment l'attention des deux partis qui malheureusement déchirent cette république, est une brochure qui contient les lettres de M^r. de Rayneval à M^r. le comte de Goertz, une lettre de S. A. R. Madame la Princesse d'Orange à ce dernier, & une note de S. A. S. en réponse aux propositions faites par le négociateur françois. Il seroit difficile de prononcer un jugement sur le résultat de cet ensemble. Les Statthoudériens prétendent que les propositions de M^r. de Rayneval n'étoient point de nature à être acceptées, parce qu'il ne convient point au Prince d'Orange, qui est l'offensé, de faire des sacrifices pour la réconciliation. Son honneur exige qu'on lui rende les prérogatives, dont on l'a dépouillé sous de vains prétextes; les seconds répondent que M^r. de Rayneval aiant fait à S. A. S. la proposition de les lui rendre, selon la teneur de la commission de 1766, ce Prince ne peut exiger davantage; car le commandement de la Haye, par exemple, ne lui est point particulièrement attribué par ce titre. Les Statthoudériens objectent que ce commandement aiant été laissé au Prince, on ne peut lui en ôter la jouissance, sans blesser sa réputation, à moins qu'on ne prouve qu'il méritoit cette rigueur. Les Patriotes répliquent que Son A. S. ne peut se faire un titre, & se prévaloir de la descendance

descendance des Etats, qu'un Souverain est toujours le maître de rentrer dans la jouissance de son autorité, sur-tout lorsqu'il ne s'est point dépouillé de cette autorité par une convention écrite. Les deux partis font une égale dépense d'arguments dans l'affaire de la suspension du Capitaine-général, provoquée par l'entreprise exécutée sur les villes de Hattem & d'Elbourg.

Le 18 du mois dernier il s'est commis un délit dont il y a peu d'exemples, & dont on n'auroit pas fait de bruit, si l'on avoit écouté de sages avis. " Les Gardes-hollandoises, ayant fourni leur détachement ordinaire pour la grand'garde, l'enseigne van der Hoop, fils du général de ce nom, actuellement gouverneur de Nimegue, y portoit le drapeau. La grand'garde étant relevée le lendemain, le drapeau ayant été rapporté, comme de coutume, chez le commandant du régiment, on trouva, que sur ce drapeau, il avoit été dessiné avec de la craie rouge, une potence, au-dessus du Lion, peint dans le drapeau, & formant l'écusson des Etats souverains de la province de Hollande; de cette potence, pendoit une chaîne dessinée aussi à la craie rouge; au dernier chaînon étoit attaché le bout de corde passée autour du col du Lion: l'emblème affieux de cette caricature criminelle n'est pas difficile à deviner: cet attentat seroit souverainement punissable en tout tems; mais dans les circonstances actuelles les Etats ne sauroient faire subir un supplice trop rigoureux à l'auteur infame

infame de ce dessein. Cependant dans le rapport fait au college des conseillers-députés par l'officier, chargé de rendre compte de la grand'garde, il n'est pas fait mention de cette atrocité. On assure que M^r. le général-major de Kretschmar a été le premier, qui s'en est aperçu & qui en a donné connoissance aux conseillers-députés. La cour de justice s'est emparée de cette affaire; M^r. de Kretschmar a fait arrêter l'enseigne van der Hoop & l'a fait conduire au prévôt, avec défense de le laisser parler à qui que ce soit. Déjà le prisonnier a été interrogé deux fois par des commissaires de la cour de justice; M^r. de Kretschmar a été déjà deux fois dans le même jour, en conférence avec Mrs. les conseillers-députés, après avoir eu lui-même deux entretiens avec le prisonnier. Le bruit court que l'infame dessinateur est déjà connu, mais on n'en a jusqu'à présent, aucune certitude. Quoiqu'il en soit, l'enseigne répond de son drapeau pendant tout le tems qu'il est en service effectif; c'est un dépôt qui lui a été confié, la moindre négligence à ce sujet est punissable, à proportion de l'importance des suites qu'elle peut avoir. „

Quelques ministres étrangers ont été en conférence avec M^r. de Heeckeren de Brantzenbourg, qui préside cette semaine à l'assemblée de L. H. P. de la part de la province d'Utrecht. Le ministre d'Espagne, M^r. le comte de Llano, a remis aux Etats-généraux, un *mémoire* détaillé sur une violation de territoire & la prise d'un vaisseau espa-

gnol en Amérique, par des contrebandiers ou pirates hollandois. S. Exc. demande une réparation prompte & éclatante.

BRUXELLES (*le 1 Mars*). Les changemens dans l'adminiftration de la justice & dans les tribunaux des provinces belgiques, qui avoient été projetés depuis quelque tems, font aujourd'hui définitivement réglés & réfolus. Le 30 Janvier au matin il s'est tenu, en présence du baron de Martini, en qualité de commiffaire de l'Empereur, une jointe des membres, qui doivent compofer le confeil-fuprême de justice, où feront portées en derniere instance les caufes de toutes les provinces des Pais-bas. Le grand-confeil de Malines, qui étoit jufqu'à préfent la cour d'appel fuprême, a été fupprimé, ainfi que le confeil de Brabant & les autres cours provinciales. En revanche dans chacune des grandes villes il fera établi un tribunal, qui jugera en premiere instance, & duquel l'on pourra appeller en feconde instance à une cour de justice, qui fiégera ici à Bruxelles. Si celle-ci confirme la fentence des premiers juges, il n'y aura plus d'appel: mais, fi les deux jugemens font contradictoires, la caufe pourra être portée en troifieme & derniere instance au confeil-fuprême de justice. Celui-ci fera composé d'un chef & préfident, qui jouira de 9000 florins d'Allemagne d'appointemens annuels, & de 7 confeillers aux appointemens de 4000 florins par an, dont 3 pris du grand-confeil de Malines, 2 de celui de Brabant, & 2 de celui de Luxembourg.

15. Mars 1787.

465

bourg. La cour d'appel, qui siégera ici & jugera en seconde instance, sera composée d'un président & de 14 conseillers, choisis parmi les magistrats des conseils supprimés; savoir, 4 du grand-conseil de Malines, 6 du conseil de Brabant, 2 de celui du Hainaut, & 2 de celui de Flandre, chacun aux appointemens de 2500 florins, & le président à 5 mille par an. Le duché de Luxembourg est cependant exempté de cette réforme: il conserve sa propre cour de justice, qui néanmoins sera sensée ressortir en dernière instance au conseil-suprême. Les conseillers des tribunaux municipaux seront choisis par les bourgeois; mais, avant d'entrer en fonctions, ils devront subir un examen à la cour d'appel, qui décidera de leur capacité. Les présidens en seront nommés par le Souverain; & ils jouiront de 2 mille florins d'appointemens annuels. Le nombre de conseillers & leur traitement seront proportionnés à la population des villes, qui feront leur ressort. Dans cette résidence de Bruxelles, le tribunal municipal consistera en un président, qui aura 3 mille, & 10 conseillers, qui auront 2 mille florins par an.

M^r. le vicomte de Nieulandt n'ayant remplacé le comte de Proli dans les fonctions de contrôleur du trésor-royal des domaines & finances de Sa Majesté, que par *interim*, l'Empereur vient de nommer à cette charge le baron van Swieten, qui étoit auditeur de la chambre des comptes. — Les charges de

grands-baillis sont supprimées dans tous les Pays-bas.

MONS (le 3 Mars). Les membres du conseil de cette ville sont tous dans l'incertitude de leur sort. Cependant, comme on dit qu'on érigea dans toutes les villes du Hainaut, des conseils de première instance, il est à espérer que les conseillers du conseil actuel en auront les présidences.

F R A N C E.

PARIS (le 28 Février). Depuis près de 15 jours on désespéroit de voir assister M^r. le comte de Vergennes à l'assemblée des Notables; on se flattoit toutefois que ses jours se prolongeroient encore pendant quelque tems; mais le 11 on fut entièrement persuadé que ce ministre touchoit au terme fatal de la vie. Aussi zélé pour les devoirs de sa religion, que fidèle à remplir les fonctions du ministère; pour se disposer au terrible passage qu'il avoit à franchir, le 12 vers les 6 heures du soir il reçut les derniers Sacramens de l'Eglise; & le 13 vers les 3 heures du matin il expira, dans la 68^e année de son âge. Comme l'on ne garde point de morts dans le château de Versailles, ni dans aucune maison royale, il fut transporté sur le champ dans sa maison de campagne, située sur l'avenue de Paris, paroisse de Montreuil. Comme ce ministre avoit demandé à être inhumé dans le cimetière de la paroisse sur laquelle il décéderoit, le curé de Montreuil,

assisté de son clergé , fit la levée du corps le 14 , vers les 6 heures du soir , & le présenta à son église où l'office fut célébré , au milieu des sanglots de tous les spectateurs ; la cérémonie achevée , le même clergé conduisit le corps à l'église de Notre-Dame de Versailles , de laquelle dépend le château. Les discours funebres de présentation & de réception furent prononcés au milieu des gémissemens & des larmes des assistans. Après que l'office eût été célébré de nouveau dans cette paroisse , les restes de ce grand homme furent portés au cimetiere , qui offrit la scene la plus attendrissante de la consternation générale. Les jambes manquoient de force pour aborder la fosse & les mains pour répandre de l'eau bénite sur le cercueil ; entre les personnes qui accompagnoient le convoi , on distinguoit M^r. le maréchal de Castries , M^r. le baron de Breteuil , Mr le comte d'Estaing & nombre de personnes du plus haut rang , sans parler des députations des pages du Roi ; de la Reine , & des princes , des gardes-du-corps , des chevaux-légers & des gendarmes , des députés de la musique du Roi , de tous les commis des affaires étrangères , & des principaux des autres départemens. La douleur peinte sur les visages de tous les assistans , les larmes qui couloient de leurs yeux , indiquoient d'une maniere non équivoque ce que la vertu & le mérite peuvent inspirer de regrets. Le peuple attristé bordoit en foule le convoi , c. à d. l'espace d'une lieue & demie , en comptant le trajet de l'avenue de Paris à

Montreuil , ensuite par l'avenue de St. Cloud à Notre-Dame de Versailles , & de-là au cimetiere de cette paroisse , qui est au bout de la ville , où l'on n'arriva que vers les 9 heures. — M^r. Bret a consigné les vers suivans à la mémoire de ce grand ministre :

Moment affreux ! jour plein d'effroi !
Vergenne est mort. Quoi , l'ami de son Roi ,
L'ami du peuple ! ô tristesse profonde !

Il fit chérir la paix au monde ;
Ministre vertueux , on respecta sa foi ;
De nos mers , de nos ports , il fit tomber la
chaîne ,
Et deux peuples rivaux , forcés de s'estimer
Par ses travaux , sa politique humaine ,
Apprirent enfin à s'aimer.

La place de M^r. le comte de Vergennes n'est restée vacante que 36 heures : le Roi nomma d'abord pour le remplacer M^r. le comte de Montmorin , celui de ses menins , pour lequel on fait que dans tous les tems il a marqué le plus d'attachement , particulièrement à raison de sa religion & de sa piété. Le nouveau ministre a commencé sa carrière diplomatique en Allemagne : il fut ensuite nommé ambassadeur en Espagne ; & depuis son retour de Madrid , il occupoit le commandement de Bretagne : il s'est acquis , surtout dans ce dernier poste , une si grande réputation par sa prudence , sa sagesse & sa douceur , que le choix de Sa Majesté ne pouvoit être que généralement applaudi. C'est M^r. le comte de Thiers , commandant en Provence , qui va remplir actuellement le commandement de Bretagne. La mort de M^r. le comte de Vergennes fait encore vaquer une place de conseiller-d'état-d'épée & celle

15. Mars 1787.

469

de chef du conseil des finances. Le Roi a distrait du département des affaires-étrangeres les provinces & généralités, qui y étoient attachées, savoir; la Guyenne, la Normandie, la Champagne, la principauté de Dombes & le Berry : Sa Majesté les a réunies au département de sa Maison, dont est pourvu M^r. le baron de Bréteuil.

Le 22, s'est fait l'ouverture de l'assemblée des Notables. On a célébré la Messe du St. Esprit dans la chapelle de Versailles. De-là les membres convoqués se sont rendus dans la salle préparée dans l'hôtel des Menus Plaisirs. Le prince de Conti & le duc de Penthièvre ont précédé chacun dans leur carrosse, le cortège royal de près d'un quart d'heure. Celui-ci a paru enfin, à 11 heures. Le Roi avoit à sa droite Monsieur, en face de lui, M^r. le comte d'Artois & M^r. le duc d'Orléans: la cinquieme place étoit occupée par M^r. le prince de Condé & la sixieme par M^r. le duc de Bourbon. Un détachement de gardes-du-corps, de gendarmes; la grande & la petite fauconneries environnoient & marchaient devant la voiture du Monarque, attelée de huit chevaux. Sa Majesté étoit décorée du manteau royal: les Princes étoient costumés à peu près comme le Souverain. Louis XVI a fait un discours très-laconique, où il a fait entendre, que, s'il falloit augmenter le nombre de ses économies, son intention étoit de tout sacrifier pour le bonheur de ses peuples: M^r. le garde des sceaux n'a parlé guere plus de 10 minutes: enforte que la harangue du Roi & celle du

chef de la magistrature ont à peine duré un quart d'heure. M^r. de Calonne a ensuite parlé, son discours étoit divisé en trois parties. Dans la première il a tracé un tableau de la situation des finances, depuis le cardinal de Fleury jusqu'à l'époque présente; dans la seconde, il a démontré en grand les abus, accumulés dans chaque partie: & dans la 3^{me}, il a fait part de ses vues économiques. — On a beaucoup loué un passage du prédicateur du carême, relatif à l'assemblée des Notables; ce discours seroit effectivement digne d'éloge, s'il avoit été prononcé dans cette assemblée même, ou au parlement ou à l'académie; mais la chaire évangélique ne comporte pas ce ton. Après avoir parlé des qualités estimables du Monarque, l'orateur ajoute:

« Eh, quelle circonstance plus favorable pour célébrer vos royaux vertus, que cette mémorable convocation qui en est aujourd'hui une preuve si solennelle & si touchante! Quelle est donc cette domination nouvelle qui veut tout enchaîner par le charme invincible de la droiture & de la bonne-foi, qui se dérobe au faste du pouvoir pour le rendre plus fort, plus fécond & plus utile, & qui s'abandonnant sans défiance, comme sans précaution, à la fidélité nationale, nous fait goûter, en ce moment, cette vérité bien douce, que le Monarque & la nation sont dignes à la fois l'un de l'autre? Qui pourroit ne pas admirer, Sire, cette administration ouverte & simple, comme vos vertus, cette communication aimable de la royauté d'autant plus flatteuse pour votre cœur qu'elle est moins nécessaire à votre autorité, & ce gouvernement vraiment tutélaire qui, plus jaloux des soins que de l'orgueil de la puissance, semble ne faire plus de la nation entière qu'une grande famille

dont vous êtes le pere encore plus que le chef ? Qu'elle est grande, Sire, qu'elle est auguste la Majesté, quand elle s'associe ainsi & les vertus & les lumieres de ses sujets, & qu'écartant jusqu'au moindre nuage, elle veut attester, par un nouveau garant dont notre cœur n'a pas besoin, que l'intérêt de tous est la regle de ses conseils, & que le bonheur de ses peuples est l'unique secret de sa politique ! Eh ! que seroit de la fausse politique, votre cœur noble & magnanime ? C'est la ressource des ames foibles & communes ; mais la véritable grandeur ne craint point la lumiere, tout son art c'est d'être elle-même ; & un Roi juste & bon comme vous, Sire, a tout gagné en se montrant. Livrez-vous donc en ce moment aux mouvemens généreux de votre ame. Tout s'empresse de vous suivre, tout ambitionne de seconder la pureté de vos motifs & la sagesse de vos vues. Tous les efforts sont réunis, moins sans doute pour éclairer votre justice, que pour aller au-devant de votre bienfaisance. Eh ! qui peut calculer ces efforts d'une nation qui marche après son Roi ? Qui nous dira où peut aller le zele & l'émulation des François, dont l'ame est élevée par la confiance de leur Maître ? C'est bien alors, Sire, que leur fidélité se change en dévouement, que rien n'est impossible à leur amour, & que tous les cœurs enchaînés à l'Etat par le sentiment du bonheur ne sont plus qu'un seul cœur dans le vôtre &c, &c. »

Tout annonce que nous sommes très-favorisés par le traité que nous venons de conclure avec la Russie : & notre cabinet, pour témoigner sa satisfaction aux quatre ministres russes qui l'ont signé, vient d'envoier à chacun d'eux une boîte précieuse avec le portrait du Roi, entouré de diamans, & dans laquelle sont 80 mille livres de billets en banque. C'est un présent d'environ 40 mille écus, que le Roi fait à chacun de ses ministres :

nistres : ainsi notre Monarque semble avoir voulu adopter la coutume de la cour de Pétersbourg, qui, dans ses transactions politiques, accable de présens les ministres des Puissances, avec lesquelles elle a réussi dans ses négociations.

La banqueroute de M^r. Fournier, directeur-général des vivres de la marine, a surpris tous les financiers, qui paroissent avoir la plus grande confiance dans la conduite réglée & économique de cet agent, qui a fermé sa caisse pour 5 millions. On attribue son malheur à la faillite de M^r. de St.-James. On attend ici l'arrivée du trésorier de la marine de Brest; on lui impute des prodigalités & des imprudences, à peu-près égales à celles de M^r. de St.-James; on croit même qu'il sera possible qu'on l'enferme dans la Bastille. Il paroît aujourd'hui que la faillite de M^r. Baudart grossit tous les jours; de nouveaux créanciers venant sans cesse se présenter à la commission. Des députés de la chambre des comptes se sont présentés, le 11, devant le Roi, pour représenter le danger de ne pas laisser agir la sévérité des loix contre les hommes honorés de la confiance royale, & qui osent si fréquemment en abuser. Les mêmes magistrats prétendent que les banqueroutiers, qui trahissent les intérêts de l'Etat, loin de recevoir la peine due à leur prévarication, ont l'art de se plaindre & d'obtenir souvent des pensions, en excitant la pitié des administrateurs suprêmes. On écrit de Bordeaux, qu'en effet le Sieur Touyac, trésorier de la

ville, vient d'y déclarer une banqueroute de deux millions, nécessitée par celle du S^r. de St.-James.

M^r. le chevalier de Ruillere est nommé académicien, successeur de l'abbé de Bois-mont; il a eu quinze voix, qui ont déterminé son élection; M^r. Vicq-d'Azir en a eu dix. — M^r. de Vogué évêque de Dijon, étant mort, M^r. l'abbé de Merinville, aumônier ordinaire de la Reine, a été nommé à cet évêché vacant. — M^r. Linguet vient de prendre des lettres de rescision contre l'arrêt de 1775, qui confirme l'acte de radiation, prononcé contre lui par l'Ordre des avocats. Il a forcé M^r. Doublet de Perfan à les délivrer, avec ces mots: *scellées extraordinairement*. Le parlement les a déjà entérinées. — Il y a à la Morgue sept masques, trouvés morts dans diverses rues. La plupart paroissent avoir été tués en duel.

Il est incroyable à quel degré de haine le philosophisme a porté les esprits contre tout ce qui tient à la religion. Dans le n^o. 53 du *Journal de Paris*, on propose l'abolition de la légende *CHRISTUS REGNAT, VINCIT, IMPERAT* sur les monnoies, qu'on appelle un *antique usage qui peut être aboli sans inconvenient* (a). Bientôt sans doute on tentera de persuader aux Rois d'ôter la croix

(a) Rien de plus religieusement sage que cette maniere de sanctifier en quelque façon ce profane *Mammone* rival des intérêts célestes.

qui brille sur leur couronne, & que St. Augustin considéroit comme le signal de la plus heureuse révolution qui se soit faite dans le monde (a). — Dans le n^o. 60 du même Journal, les rédacteurs s'étonnent de ce que le public n'a pas applaudi au vers le plus impie qu'on puisse concevoir. " Parmi plusieurs
 „ beaux vers, disent-ils, on peut compter ce-
 „ lui-ci, qui, dans un moment plus heureux,
 „ auroit été applaudi avec transport. Ce vers,
 „ plein de caractère & d'énergie, est dans
 „ la bouche de Térée, qu'on veut intimider
 „ en lui opposant le respect des dieux dont
 „ il veut violer le temple; il s'écrie:

“ Réponds-moi des soldats, je te réponds des dieux. ”

* 1 Octob.
 1786, p. 211.

Nous avons parlé en son tems des cartes de la Baltique publiées par M^r. Le Clerc *; cet historien de la Russie ayant voulu les justifier, il vient de paroître une lettre-circulaire,

tes, de multiplier les réflexions & les sentimens de piété chrétienne en raison directe du fréquent usage qu'on fait de ce métal mobile & courant. Les Papes ont eu l'attention de mettre de ces sortes d'inscriptions & sur-tout de courtes moralités tirées de l'écriture-sainte, particulièrement sur les petites monnoies qui sont d'un plus grand usage pour la multitude; p. ex. *Utere quasi vir frugi*. Eccli. 31. 19. *In cibis pauperum*. I. Cor. 13. 3. *Habetis pauperes*. Marc. 14. 7. *Pauperi porrigite manum*. Eccli. 7. 36. *Modicum iusto*. Pl. 36. 16. *Ut alat eos in fame*. Pl. 32. 19.

(a) *Jam in fronte Regum crux illa fixa est, cui inimici insultaverunt*. In Psal. 54, ad I vers.

15. Mars 1787.

475

culaire, adressée dans les ports le 27 Janvier 1787 par M^r. le maréchal de Castries.

Je vous avois adressé, Messieurs, le 19 Juillet dernier, le rapport, qui m'avoit été fait le 26 Juillet 1785 des erreurs reconnues dans deux cartes-marines, gravées sans nom d'auteur; la premiere de la Mer baltique, la seconde, du golfe de Finlande, l'une & l'autre présentées par le Sr. Le Clerc. Le Roi avoit jugé, que la publication de ce rapport étoit nécessaire, pour prévenir les navigateurs françois contre le danger, auquel ils s'exposeroient s'ils faisoient usage de ces cartes, qui sont défectueuses dans tous les points, & qui, gravées avec soin & sous la sanction apparente du gouvernement, se présentent comme devant mériter la confiance des marins. Le Sr. Le Clerc, qui s'annonce aujourd'hui comme n'étant que l'éditeur & non l'auteur de ces cartes, a cru cependant son honneur intéressé à soutenir leur exactitude, & vient de publier un Examen prétendu impartial du rapport, qui m'avoit été fait de ses deux productions. Je dois vous prévenir, que la plupart des faits, contenus dans cet Examen, tant ceux que l'auteur dit avoir précédé la séance tenue pour faire lecture du rapport, que ceux qui sont relatifs à la séance même, ne méritent aucune croiance. L'auteur a sans doute oublié, qu'elle a été tenue en ma présence, & qu'il ne lui étoit pas permis d'altérer des faits, dont lui-même n'a pas été témoin. Les académiciens, que j'avois appelés à cette séance, ont reconnu que les cartes du Sr. Le Clerc étoient aussi défectueuses que le premier rapport l'annonçoit, & qu'il y auroit un danger évident pour la sûreté des navigateurs à en autoriser l'usage. A l'égard des raisons, que le Sr. Le Clerc met en avant, pour chercher à justifier les erreurs en tout genre, dont ses cartes fourmillent, elles prouvent seulement une ignorance complete de la matiere, qu'il veut traiter; mais elles ne font pas que ses cartes soient moins vicieuses, moins dangereuses, même après les corrections qu'il y a faites de quelques-unes des fautes grossieres, qui pouvoient être réparées sans refaire les planches,

Et que le rapport lui avoit fait connoître. Il n'est point de marin un peu instruit, qui ne soit en état de juger de la fausseté des raisons du Sr. Le Clerc : & les autres seront à portée de s'en convaincre, lorsqu'ils auront sous les yeux le Neptune des Mers du Nord, que le Roi fait exécuter, & qui sera accompagné du détail des Observations astronomiques, des Opérations géodésiques, qui peuvent en justifier l'exactitude. En attendant que cet ouvrage puisse être terminé, vous voudrez bien prévenir les armateurs & les capitaines de navires de votre département, qu'ils doivent continuer à regarder les cartes, publiées par le Sr. Le Clerc, comme très-dangereuses pour la navigation du Categat & de la Baltique, & recourir pour le moment aux cartes, que les Anglois ont données d'après celles des Russes, des Suédois, & des Danois.

*Suite du traité de commerce entre la France
& l'Angleterre.*

XXXVI. S'il s'éleve des différens sur la validité des prises, en sorte qu'il soit nécessaire d'en venir à une décision juridique, le juge ordonnera que les effets soient déchargés; qu'on en prenne un inventaire & qu'on en fasse l'estimation; & l'on exigera des sûretés respectivement, du capteur, de paier les fraix, au cas que le navire ne fût point trouvé de bonne prise; du demandeur, de paier la valeur de la prise, au cas qu'elle soit trouvée valide; & ces sûretés étant données de part & d'autre, la prise sera livrée au demandeur: mais si le demandeur refuse de donner des sûretés suffisantes, le juge ordonnera que la prise soit livrée au capteur après avoir reçu de sa part des sûretés bonnes & suffisantes qu'il paiera la valeur entière de la dite prise, au cas qu'elle soit jugée illégale; & l'exécution de la sentence du juge ne pourra point être suspendue en vertu d'aucun appel, lorsque la partie contre laquelle un tel appel sera fait, soit le demandeur, soit le capteur, aura donné des

sûretés suffisantes qu'il restituera le vaisseau ou les effets, ou bien la valeur du dit vaisseau ou effets à la partie appellante, au cas que la sentence fût rendue en sa faveur.

XXXVII. S'il arrive que des vaisseaux de guerre ou des navires marchands, contraints par la tempête ou autres accidens, échouent contre des rochers ou des écueils sur les côtes de l'une des hautes parties contractantes, qu'ils s'y brisent & qu'ils y fassent naufrage, tout ce qui aura été sauvé des vaisseaux, de leurs agrès & appareils, effets ou marchandises, ou le prix qui en sera provenu, le tout étant réclamé par les propriétaires ou autres aiant charge & pouvoir de leur part, sera restitué de bonne foi, en payant seulement les fraix qui auront été faits pour les sauver, ainsi qu'il aura été réglé par l'une & l'autre partie pour le droit de sauvetage, sauf cependant les droits & coutumes de l'une & de l'autre nation, lesquels on s'occupera à abolir ou au moins à modifier dans le cas où ils seroient contraires à ce qui est convenu par le présent article. Et Leurs dites Majestés, de part & d'autre, interposeront leur autorité pour faire châtier sévèrement ceux de leurs sujets qui auront inhumainement profité d'un pareil malheur.

XXXVIII. Les sujets de part & d'autre pourront se servir de tels avocats, procureurs, notaires, sollicitateurs & facteurs que bon leur semblera, à l'effet de quoi ces dits avocats & autres susdits, seront commis par les juges ordinaires lorsqu'il en sera besoin, & que les dits juges en seront requis.

La suite l'ordinaire prochain.

M O R T S.

Antoine-Ignace-Joseph Fugger de Kirchberg & Weissenheim, comte du St. Empire & de la branche de Glott, évêque de Ratisbonne, est mort dans cette ville le 15 Février, à l'âge de 76 ans; regretté comme un prélat zélé & vertueux, ardemment orthodoxe, ennemi des

nouveautés, & dont la perte, dans les circonstances actuelles sur-tout, ne peut être indifférente à l'Eglise d'Allemagne.

Le célèbre Battoni, un des premiers peintres de ce siècle, vient de mourir à Rome.



Mr. Tutot, imprimeur de Liege, a eu l'honneur de me communiquer une lettre anonyme de B. en date du 27 Février, où après bien des injures & des menaces contre moi, on exhale une haine digne des Boulanger & des Raynal contre le Sacerdoce chrétien & le clergé de l'Eglise catholique. Comme l'éloquence de l'auteur est réduite à un petit nombre d'idées & d'expressions, elle est si reconnoissable que la précaution de taire son nom, est parfaitement inutile. Ma réponse se bornera à lui dire que je ne lui veux aucun mal de cette petite sortie clandestine, que je lui souhaite au contraire une tranquillité dont il a grand besoin, & qui lui fera mieux concevoir ses torts que les raisonnemens les plus peremptoires.

Dans le dernier Journal p. 325, l. 29, le mot qui ne doit pas être en caractère italique.

— P. 326, l. 12 de la note (b), ressources, lisez ressource. — L. 13, cruelles, lisez cruels, & mettez ligne suivante, en caractères italiques le mot verds. — P. 330, l. 9, les académiciens, lisez les académies. — P. 393, l.

11 de la note (a), amassent toujours des livres & ne lisent jamais, lisez, comme le manuscrit le portoit & comme le sens l'exige, amassant toujours des livres & ne lisant jamais, ne &c.

— P. 399, l. 13, dans l'abbaye de Lobbes, lisez dans la ville de St. Throné.

Dans le Journal du 15 Février, p. 248, l. 23, inégalité, lisez égalité. — P. 272, l. 14, subitò, lisez subito. — P. 310, l. 21, Cailhava, lisez Cailhava.